

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4259 du Vendredi 6 Décembre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le président Denis Sassou Nguesso dénonce la non mise en œuvre des résolutions des ÉGENFR! (P.11)

HENRI BOUKA, PREMIER PRESIDENT DE LA COUR SUPREME



Henri Bouka (P.3)

«La Cour est
dans son
univers légal
et se porte
bien»

LA SEMAINE AFRICAINE EN DEUIL

Aybienevie Nkouka-Koudissa s'en est allée!

Notre collègue Aybienevie Nkouka-Koudissa, l'une des rares plumes féminines de la rédaction de notre journal, a rendu l'âme inopinément ce jeudi 28 novembre 2024 à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo, à l'âge de 37 ans.

Pendant que le pays célébrait le 66^e anniversaire de la proclamation de la République, "La Semaine Africaine" s'est retrouvée dans l'émoi et la consternation. La triste nouvelle du décès d'Aybienevie nous est tombée sur la tête comme un coup



de massue. Tellement nous ne la savions pas malade. Nous la re-voyons encore arriver le mardi 26 novembre dans la salle de rédaction,

souriante, rentrant d'un reportage effectué au Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza avec l'association Nepad Avenir,

saluant un à un toute l'équipe avec sur ses lèvres le rituel qui ne la quittait jamais: «Bonjour Ya Satus; Bonjour Ya Patrick; Bonjour Ya Nestor; Bonjour Ya Cyr; Bonjour Ya Banz; etc. ». Puis, elle a regagné sa place. Selon les informations recueillies auprès de sa famille, notre collègue s'est plainte d'atroces douleurs abdominales, contraignant ses proches à prendre le chemin de l'hôpital central des armées. Où après un tâtonnement du personnel soignant, on a pu arracher difficilement

(Suite en page 6)

CANAL+ CHAQUE JOUR EST UNE FÊTE

TOMBOLA

JUSQU'AU 31 DECEMBRE
REABONNEZ-VOUS ET GAGNEZ
UN GROUPE ELECTROGENE
PAR TIRAGE AU SORT

EDITORIAL

**Adieu
Aybienevie !**

REPUBLIQUE DU CONGO



COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale: 126
Brazzaville

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité National Economique et Financier du Congo (CNEF) s'est réuni en session ordinaire le 25 novembre 2024, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'Economie et des Finances.

Cette session a connu la participation de Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, Monsieur Ludovic NGATSE, Ministre du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public et, par visioconférence, Monsieur Yvon SANA BANGUI, Gouverneur de la BEAC, Monsieur Marcel ONDELE, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et Madame Jacqueline ADIABANKEMBE, Présidente de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF). Monsieur Michel DZOMBALA, Vice-Gouverneur de la BEAC a également pris part à cette session, en présentiel.

Monsieur Serge Dino Daniel GASSACKYS, Secrétaire Général du CNEF du Congo, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Comité a d'abord pris connaissance de l'environnement économique international et national au deuxième trimestre 2024, ainsi que des perspectives à fin 2024. Ensuite, il a examiné l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise au cours de la période sous revue.

Sur le plan international, le Comité a noté que la situation économique mondiale reste principalement marquée par l'amélioration de la demande ainsi que l'assouplissement des politiques monétaires des principales banques centrales.

Dans ce contexte, le Fonds Monétaire International (FMI) a prévu un taux de croissance du PIB mondial de 3,2% à fin 2024, contre 3,3% en 2023.

Sur le plan sous régional, la BEAC table sur une progression de l'activité économique de 2,9% en 2024, contre 2,2% en 2023, portée principalement par le secteur non pétrolier (3,5% contre 2,9% en 2023), et une baisse de l'inflation qui reviendrait à 4,4% en 2024 contre 5,0% en 2023.

Sur le plan national, le Comité a noté une amélioration de l'activité économique au deuxième trimestre 2024, tirée par la plupart des activités du secteur hors pétrole, en dépit des contreperformances enregistrées dans le secteur pétrolier. Toutefois, grâce à la poursuite des investissements dans le secteur pétrolier, la croissance de l'économie congolaise ressortirait à 3,1% en 2024, contre 1,5% en 2023. Sur le front des prix, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'établirait à 3,8% en 2024, contre 4,3% en 2023, en lien avec le reflux des prix de certains produits alimentaires importés, du fait de la normalisation progressive des circuits d'approvisionnement au niveau international. En perspective, le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 2,9% en 2025, avant de ressortir à 4,8% en 2026 et 5,5% en 2027.

Examinant les différents modes de financement de l'économie congolaise, le Comité a relevé qu'au 31 août 2024, le système bancaire a enregistré une hausse de 5,7% des crédits bruts à l'économie à 1 540,6 milliards FCFA et de 7,8% des créances en souffrance à 266,6 milliards FCFA. Le marché des valeurs du trésor affiche un encours de 2 372,7 milliards FCFA à fin août 2024, en hausse de 22,58% en glissement annuel. Cet encours est composé à 81,72% des OTA et à 18,28% des BTAs.

Le Comité a pris acte de l'exécution du programme d'activité au 31 octobre 2024 et a adopté le programme d'activité et le budget de son Secrétariat Général pour l'exercice 2025.

Enfin, le Comité a pris connaissance des décisions prises par les différents organes de la CEMAC, de la BEAC et de la COBAC lors des dernières réunions.

*Fait à Brazzaville, le 25 novembre 2024**Le Président du CNEF,***Jean-Baptiste ONDAYE**

HENRI BOUKA, PREMIER PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

«La Cour est dans son univers légal et elle se porte bien»

Premier président de la Cour Suprême, Henri Bouka, à l'occasion d'un échange avec la presse, s'exprime sur les missions de la haute juridiction nationale, l'évasion d'Aimé Hydevvert Mouagni, les conditions de détention des Koulounas et autres Bébés noirs, des rumeurs qui écumant la Cité sur les détournements des fonds publics et l'action de la justice, et enfin sur la question récurrente de la corruption. Interview.

*M. le premier président de la Cour suprême, commençons cet entretien par une question d'ordre général. Comment se porte la Cour suprême au moment où nous parlons?

**La Cour suprême, notre plus haute juridiction nationale, est une juridiction de cassation, c'est-à-dire qu'elle n'est pas un troisième degré de juridiction. Elle est juge de la légalité et contrôle, à ce titre, la légalité des décisions en dernier ressort rendues par les cours d'appel et exceptionnellement par les juridictions d'instance lorsque celles-ci ont rendu des jugements en premier et dernier ressort; en ces cas, ces jugements peuvent être attaqués par la voie du pourvoi en cassation; ainsi, ils sont directement portés devant la Cour suprême, sans passer par la cour d'appel. Pour l'accomplissement de cette mission de contrôle de la légalité, nous pouvons dire que la Cour est dans son univers légal et qu'elle se porte bien.

*Lors de l'audience solennelle de rentrée judiciaire de la Cour suprême en janvier dernier, le Président de la République, Président du Conseil supérieur de la magistrature, déclarait: «La justice n'est ni un slogan, ni une vue de l'esprit. Elle est plutôt un besoin réel dont la satisfaction se mesure à partir de ce qu'en disent la cité et les parties impliquées. Une justice libre, indépendante, juste et équitable, rendue par des magistrats à tous égards, dignes de confiance, demeure une quête permanente qui privilégie uniquement le triomphe de la règle de droit». Etes-vous satisfait de la manière dont la justice est distribuée au Congo?

**Nous avons fait beaucoup de progrès au plan de ce que nous pouvons considérer comme les valeurs morales et éthiques que tout juge doit s'approprier, respecter et observer lorsqu'il s'agit de rendre la justice. Mais la justice demeure une œuvre humaine; en tant qu'œuvre humaine, nous ne pouvons pas dire qu'elle est totalement parfaite, à tous égards; c'est pour cela que le législateur lui-même a prévu des voies de recours de sorte que là, se trouve notre consolation.

En effet, la consolation des Congolais et des Congolaises, c'est que le système judiciaire congolais comporte deux degrés de juridiction et une juridiction de contrôle. Si, au premier niveau, celui des juridictions d'instance, une affaire a pu être mal jugée et que les par-

ties n'ont pas été satisfaites de la décision rendue, elles ont la faculté de porter l'affaire devant des magistrats plus anciens, plus expérimentés, qui ont la présomption de connaître un peu plus; ces juges, ce sont les juges d'appel qui, à nouveau, examinent l'affaire, en fait et en droit. Et si à ce niveau-là, les parties continuent à ne pas être satisfaites, elles peuvent, si tel est leur intérêt, porter l'affaire devant la juridiction suprême, la Cour suprême, qui statue en droit seulement, donc qui contrôle la légalité, qui contrôle si la loi appliquée aux faits, tels que souverainement fixés par les juges du fond, était la bonne loi et si cette loi a été bien appliquée. On peut en conclure que le mécanisme judiciaire congolais est tel que nous ne sommes pas effrayés par les décisions que rendent les juges. Ce que nous demandons et recommandons aux juges du fond que sont les juges d'instance et d'appel, c'est qu'ils s'expriment assez rapidement, c'est-à-dire, qu'ils prononcent leurs décisions dans des délais que nous appelons, dans notre jargon judiciaire, des délais raisonnables, compris entre 8 à 10 mois, voire 8 à 12 mois. Mais on ne devrait pas attendre plus de 15 mois, plus de 18 mois pour que les juges se prononcent et disent le droit entre les parties. A ce propos, nous pouvons dire que nous avançons, à tous points de vue, vers les objectifs fixés d'une justice qui rassure et sécurise. Ces objectifs seront atteints. C'est notre quête permanente.

*Prenons un cas précis, celui de M. Aimé Hydevvert Mouagni, un cas qui suscite beaucoup d'interrogations dans l'opinion congolaise. Après une interpellation et un interrogatoire, le 23 mars 2024, à la Centrale d'intelligence et de documentation (CID), Monsieur Mouagni a été déféré à la maison d'arrêt de Brazzaville le 5 avril. Il serait évacué en Turquie pour des raisons sanitaires. Alors, Monsieur le premier, présentement, se trouve-t-il encore en Turquie? Est-il en cavale? Est-ce qu'il est déjà rentré au pays?

**Ah !! Pour le cas Mouagni sur lequel je ne souhaitais pas m'exprimer, je vais vous dire la chose suivante, sans langue de bois. Lorsqu'une personne malade faisant l'objet de poursuites en justice et détenue à la maison d'arrêt tombe malade, lorsqu'elle est évacuée dans un pays où il peut avoir de meilleurs soins pour sa santé



Henri Bouka

et qu'elle choisit de se mettre en cavale, le langage commun l'appelle «évadé». Quand on devient évadé, on commet une infraction, une nouvelle infraction pour laquelle on peut être poursuivi et puni, aux termes de l'article 245 du code pénal, d'une peine pouvant aller de six (6) mois à un (1) an d'emprisonnement, pour le simple fait de s'être évadé.

Veillez aussi noter que les grands hommes ne s'évadent point. Ils s'expliquent devant la justice de leur pays. En remontant le temps c'est-à-dire en scrutant l'histoire très ancienne ou récente, on peut citer le cas de Socrate dans la Grèce antique, de Cicéron dans la Rome antique. On peut aussi citer les cas de Gandhi, de Nehru, de Nelson Mandela, de Louis Napoléon Bonaparte, de Martin Luther King qui ont comparu devant la justice de leurs pays quoique Socrate ait choisi une voie plus radicale; mais il ne s'était pas enfui. Les grands hommes, retenons-le, ne s'évadent point. Plus récemment encore, on peut citer le cas de Ousmane Sonko au Sénégal, de Lula Da Silva au Brésil... La leçon qu'on en tire c'est que les grands hommes ne s'évadent point; ils s'expliquent devant la justice de leur pays.

Une personne qui s'est évadée, même aux temps anciens de l'Afrique précoloniale, est considérée comme une personne qui n'a plus aucun droit. Cela dit, il nous faut savoir que la Constitution congolaise fait obligation à l'Etat du Congo de garantir la santé à tout citoyen, qu'il soit libre ou détenu. Si nous avons un détenu qui tombe malade, qui ne peut pas avoir des soins adéquats ici, qu'on a évacué dans un autre pays et qui a choisi de se mettre en cavale, on ne devrait pas surfer abondamment sur son cas. Cependant, il peut être de bon aloi de savoir qu'un inculpé qui s'est évadé, s'il est renvoyé devant la formation de jugement, eh bien, il sera jugé, même en son absence. Cela doit être clair dans l'entendement et la conscience de chacun sauf à préciser que jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable des faits qui lui sont reprochés, il bénéficie toujours de la présomption d'innocence.

*Monsieur le premier président,

il y a toujours une question liée aux Koulounas dits bébés noirs, ces bandits qui écumant nos cités. Ils sont souvent interpellés et détenus dans les services de police et de gendarmerie. Et nous apprenons qu'ils sont massivement gardés dans des lieux étouffants et peu recommandables. Et ce, parfois, pour une durée indéterminée. Que pensez-vous de cette situation?

**Nous avons le devoir, lorsque des personnes sont placées en état de détention, de leur garantir un traitement humain. C'est ce que nous essayons de faire avec les moyens qui sont les nôtres. Mais en même temps, nous ne pouvons, sous quelque prétexte que ce soit, lâcher dans les rues de Brazzaville une horde de délinquants qui pillent, qui tuent et violent. Aujourd'hui, des lieux ont été aménagés, humainement aménagés, pour accueillir, en les traitant de manière également humaine, certains de nos compatriotes qui ont pu se comporter en violation des lois de la République. La justice s'organise en ce moment pour que, très rapidement, toutes ces personnes soient jugées. Monsieur le ministre de la justice, présentement, travaille avec l'ensemble des magistrats pour regarder, au cas par cas, toutes ces questions; il n'y a donc pas de traitements inhumains dans les lieux de détention. Nous avons quelques pléthores que nous regrettons et auxquelles nous travaillons à trouver les solutions qui conviennent, en adéquation avec les lois de la République, l'objectif étant de défléter, pour désencombrer nos lieux de détention. Les plus hautes autorités du pays en ont été informées et des instructions ont été données; mais on ne construit pas une maison d'arrêt ayant une capacité d'accueil de 500 personnes en une journée. L'Etat congolais y travaille. Dans un avenir très proche, on pourra assurer une détention encore plus humaine à nos compatriotes qui ont pu se mettre en travers des lois de la République. Mais ce sont des délinquants, des délinquants qui menacent la sérénité, la paix publique, la tranquillité publique. Ils sont gardés dans des conditions humainement ac-

Editorial

Adieu Aybienevie !

Il est des instants où les mots manquent au plus loquace des commentateurs rendu muet par la violence des instants. Surtout devant la mort inopinée. Tout devient alors comme une vilaine farce de la vie, dont on pense que l'on se réveillera au plus tôt. Mais, on a beau se pincer, se gratter la tête, se frotter les yeux, les mots qui sortent de la bouche sont d'une rare platitude : quoi? c'est vrai? depuis quand? mort de quoi?

Nous étions mardi et je lui donnais quelques orientations. Mercredi est passé et elle est allée en reportage. Jeudi, on m'apprend qu'elle est décédée. Elle est partie sans une quinte de toux, sans un grelot de fièvre, sans une courbature signalée. Juste ces maux de ventre qui se sont aggravés vers la fin de la journée. Jeudi était jour férié au Congo. L'après-midi, nos principaux hôpitaux avaient porté à demi-clos du fait de la grève qui frappe les agents de santé. Ajoutons à cela le légendaire mauvais accueil aux urgences de nos hôpitaux ainsi que les multiples tergiversations qui paralysent les personnels dans des conflits de compétence ou de préséance et voilà Aybienevie, femme toujours souriante et polie, mère de famille attentive à sa petite fille Exode-Rita, sombrant dans un drame où les sourires et les supplications ne trouvent plus aucun cœur s'assouplir et adoucir ses derniers jours de vie. Elle s'en est allée comme un météore nous laissant pantois, flageolants.

A La Semaine Africaine, nous avons reçu cet autre coup de massue. Mais nous ne sommes pas accablés. En l'espace d'un temps bref, nous avons perdu quelques-uns de nos journalistes les plus représentatifs de la rédaction. La disparition d'Aybienevie ajoute d'ailleurs au dépeuplement des agents féminins de notre équipe à côté de la cohorte de nos disparus. Adieu Jean Bantsimba-Malonga, Pascal Azad Doko; adieu Willy Boumba et adieu, donc, Aybienevie N'kouka-Koudissa.

A eux s'ajoute une liste d'ouvriers de cet organe, souvent fauchés dans la fleur de l'âge, fragilisant ce plus vieux journal d'Afrique Centrale, mémoire vivante du Congo et de la sous-région. Nos larmes sont de très grande tristesse, mais nous continuerons le métier là où ils l'ont laissé. Avec le soutien multiforme de nos lecteurs, témoins de notre entrée dans une époque où les technologies nous livrent une concurrence qui ne nous console certes pas.

Que le Seigneur dont Aybienevie se réclamait de manière affirmée fasse que le repos à ses côtés de tous ces serviteurs de la plume ne soit troublé par aucune vicissitude. Notre foi nous y aidera.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ceptables. Cependant, il ne faut pas demander, lorsqu'on est détenu, qu'on vous donne du caviar à manger chaque matin.

*Les détournements des fonds publics sont devenus une mode, et même un phénomène dans notre société. D'abord, les services de police le démontrent à tout moment, à travers les interpellations, et nous-mêmes, la presse, nous suivons de près ces dossiers. Pourquoi les parquets de Brazzaville et Pointe-Noire ne se saisissent-ils pas de ces présumés cas de détournements des fonds publics, surtout lorsque les suspects sont interpellés par la CID (Centrale d'intelligence et de documentation)? Il semble que la CID a plus de travail que la justice.

**C'est le délire, le délire dogmatique, qui fait répandre l'opinion qu'il y a, dans tous les bureaux, des prédateurs qui détournent les fonds, qu'il faut poursuivre et jeter en prison! C'est dangereux pour notre pays comme pour toute autre Nation de penser ainsi, car cela n'est toujours pas l'expression de la vérité, du moins, ici au Congo. La justice pénale a une mission très importante à cet égard, mais on n'y prête pas attention; c'est sa mission de dissuasion qui peut être symbolisée par l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de tout le monde et prête à fendre à tout moment sur qui contrevient aux lois de la République.

Je voulais en réalité dire que les cas de détournements, à ma connaissance, ne courent pas les rues, comme le dit le citoyen lambda. Par contre, ceux qui ont été pris dans les mailles du filet, à Brazzaville comme à Pointe-Noire, les poursuites à leur encontre ont été engagées et les procédures sont en cours. Toujours à ce propos, retenons que la loi congolaise ne permet pas que les magistrats rendent tous les jours compte des actes qu'ils accomplissent dans les cabinets d'instruction ou devant les formations de jugement, parce qu'à ces stades, les personnes suspectées sont certes poursuivies, mais elles bénéficient toujours de la présomption d'innocence. Il ne faut pas non plus, avant le jugement, les présenter comme des prédateurs, alors qu'à la fin de l'instruction, ou à la fin de la procédure de jugement, elles peuvent être déclarées non coupables. En matière de délinquance économique et financière ou de criminalité en col blanc, sachez que nous avons, à Pointe-Noire comme à Brazzaville, des procédures en cours. Des poursuites ont donc lieu et l'impunité n'est acquise à l'égard de personne. Ceci nous autorise à dire qu'il est faux de penser qu'on interpellé des délinquants et que la justice ne fait rien. Au contraire, nous travaillons à approfondir les enquêtes en écou-

(Suite en page 5)

ECOLE SUPERIEURE DE LA BANQUE

Des cadres des banques formées ont reçu leurs diplômes à Brazzaville

Parrainée par le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier, Jean Jacques Bouya, la cérémonie officielle de remise des diplômes a eu lieu mardi 26 novembre 2024, à l'hôtel Radisson Blu, à Brazzaville. En présence de: Mme Laetitia Tartour, directrice du campus international de l'Ecole supérieure de la banque de France; Fernand Gaboumba Moukengué, délégué de cette Ecole au Congo et Malek Louhi, responsable du développement commercial à la direction internationale de cette Ecole supérieure de la banque.



Le ministre d'Etat Jean-Jacques Bouya et les responsables de l'école entourés par les diplômés

Des directeurs généraux des établissements de crédit, des cadres de la BEAC, de l'administration publique et des différentes banques, tout comme les parents des heureux récipiendaires des diplômes y ont pris part. Ils étaient, au total, 33 banquiers formés à recevoir leur diplôme, dont 9 pour la promotion 2023 et 24 pour 2024. Ces lauréats sont donc le fruit d'un travail assidu de deux années, de dévouement et d'engagement, aux fins d'arrimer le secteur bancaire congolais aux exigences internationales et de le rendre dynamique. La formation passée, les heureux lauréats doivent être déterminés pour explorer les opportunités afin de satisfaire les attentes des établisse-

ments bancaires. Ils doivent être audacieux dans leurs choix. Pour Fernand Gaboumba Moukengué, la cérémonie est un stimulant pour les cadres des banques. «Aujourd'hui, nous ne célébrons pas seulement la fin d'un parcours académique, mais également le début d'une nouvelle aventure. Chers diplômés, vous avez acquis des connaissances et des compétences qui vous permettront d'évoluer avec succès dans les institutions bancaires de notre pays. Vous êtes désormais armés pour relever les défis du secteur financier, un domaine en constante évolution qui requiert innovation, adaptation et intégrité. Car, nous vivons dans une époque de transformation rapide où le monde financier subit des

évolutions majeures: la digitalisation et la montée de la finance durable. Vous êtes appelés à jouer un rôle essentiel dans cette transition. Votre savoir-faire et votre savoir-être seront des atouts précieux pour naviguer dans ce nouvel environnement. Je vous encourage donc à être des ambassadeurs de l'Institut technique de banque (ITB), à transmettre les valeurs d'excellence et d'éthique que nous cultivons». «Obtenir ce diplôme de l'ITB, diplôme bancaire délivré maintenant depuis plus de 70 ans, est une réalisation remarquable qui témoigne de votre engagement, de votre détermination et bien sûr de votre compétence dans le domaine financier. Vous avez

acquis des connaissances, mais aussi des attitudes nécessaires pour exceller dans le domaine bancaire et je suis convaincue que vous serez rapidement des acteurs déterminants de l'industrie financière du Congo», a dit Mme Laetitia Tartour. Après ces discours, les apprenants des deux promotions ont reçu leur diplôme. Le major de la promotion 2023, André Lionel Oboa, cadre de BSCA Bank, a, au nom de l'ensemble des récipiendaires, déclaré: «ce diplôme représente plus des connaissances acquises. Il est l'aboutissement d'un long travail, des sacrifices et de persévérance, mais aussi un engagement. Nos encadreurs ne cessaient de nous dire

qu'au-delà des compétences techniques, ce sont des valeurs humaines et la rigueur morale qui font notre réussite dans le domaine bancaire. Le secteur bancaire est un pilier de confiance dans la société». «Cette formation a été une aventure palpitante et un voyage de partage qui font désormais partie de nos expériences de vie», a indiqué, au nom de ses condisciples, Mme Eلسا Kaya, major de la promotion 2024 et cadre de la BEAC. Le directeur général des MUCODEC, Dieudonné Ndinga Moukala, parrain de la promotion ITB 2024 de l'école supérieure de la banque (ES-BANQUE), a demandé aux diplômés d'affronter les défis

de demain. «Vous avez ainsi appris à donner du sens à des informations complexes, à appréhender les enjeux sous un angle stratégique, cela dans un environnement économique et réglementaire en constante évolution. Vous avez également été formés à des méthodes essentielles pour tout manager et leader dans le secteur bancaire. Les conduites du projet et du changement font désormais partie intégrante de vos compétences: comment mener un projet avec rigueur? Comment accompagner les équipes dans des périodes de transformation, en veillant à leur motivation et adhésion?» Le ministre d'Etat, Jean Jacques Bouya, quant à lui, s'est dit comblé de voir des cadres se perfectionner régulièrement et se former. «Le pays a besoin des cadres qui se forment et qui se perfectionnent dans un monde en pleine mutation et transformation. J'encourage les diplômés pour leur réussite actuelle et future et leur souhaite bonne continuation dans leur carrière. Je suis certain que le pays saura en tirer profit»

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTRE DES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE L'EDUCATION CIVIQUE, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI



RENCONTRE POUR EXPLORER DES OPPORTUNITES DE COLLABORATION FUTURE

Le mardi 26 novembre, le Représentant Resident de CRS Congo et son équipe de programme ont eu l'occasion de rencontrer le Directeur de Cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi. La réunion a été une excellente occasion d'explorer les opportunités potentielles pour de futures collaborations. L'équipe de CRS a présenté les interventions passées et actuelles de CRS en République du Congo et a sollicité des opportunités de partenariat pour participer à des initiatives de programmation pour la jeunesse. Aussi, le Directeur de Cabinet a présenté les priorités du ministère à savoir, la création des emplois, la formation qualifiante, l'accompagnement et l'insertion des jeunes, ainsi que le développement de l'entrepreneuriat pour faciliter leur autonomisation.

Dans les discussions, il a été souligné qu'environ 76% de la population de la République du Congo est composée des jeunes, à cet effet, le Gouvernement a fait de 2024 l'année de la jeunesse, qui sera prolongée jusqu'en 2026, suivant le programme d'accélération de la mise en œuvre du plan national de développement consécutif à cette année dite de la jeunesse.

Le Directeur de Cabinet et son conseiller ont exprimé leur engagement à travailler en partenariat avec CRS et ont apprécié les innovations présentées par



Directeur de Cabinet et le Représentant Resident de CRS Congo



Pendant la séance de travail



Pour la postérité

ce dernier lors du Sommet YouthConnekt Africa tenu à Kigali en novembre 2024. Les deux institutions ont convenu de travailler en étroite collaboration afin de mobiliser des ressources pour une programmation solide dans le domaine de la jeunesse au Congo. Quelques pistes d'opportunités pouvant contribuer au développement des compétences et à l'autonomisation des jeunes comme un enjeu crucial pour l'avenir du pays ont été explorées. CRS Congo est engagé et enthousiaste de contribuer au développement durable des jeunes au Congo, en étroite collaboration avec le Ministère et d'autres parties prenantes.

L'équipe de rédaction de CRS.

La Cour se porte bien

(Suite de la page 3)

tant les personnes mises en cause, en faisant les recoupements nécessaires pour établir qu'effectivement, la personne suspectée, inculpée, désignée comme ayant commis des faits contre les lois de la République les a véritablement commis. Il faut un peu de temps pour cela. Les juges doivent travailler dans la sérénité et non dans la précipitation. Mais lorsque l'instruction est terminée, en matière de justice économique comme en toutes autres matières, les personnes inculpées sont renvoyées devant les formations de jugement; même à ce stade, elles continuent à bénéficier de la présomption d'innocence.

Tant qu'on n'est pas devant la justice, on ne sait pas ce que c'est que la présomption d'innocence. Mais quand on y est, quand on s'y trouve, on se dit «oui, il faut qu'on me traite avec considération parce que je suis une personne humaine. Notre justice est une justice à visage humain, j'ai droit à une justice impartiale, juste, adéquate». Par contre, le problème sur lequel nous devrions revenir tout le temps, c'est celui des délais. Je dois, à ce propos, reconnaître que, parfois, nous n'allons pas très vite; cela est parfois dû à la complexité des affaires; mais nous travaillons à corriger ces inadéquations ou faiblesses; de ce point de vue, la justice est en train de redorer, comme il convient, son blason.

**Dans les cas d'une clameur publique, on a l'impression que tout de suite, c'est la CID qui s'empare du dossier et la justice est quasiment absente. Est-ce que c'est ça la démarche légale ou bien la justice peut-elle s'auto-saisir quand il y a une clameur publique?*

***La Centrale d'intelligence et de documentation, la police judiciaire et la gendarmerie constituent le bras d'action des magistrats des parquets. Ce sont des fonctionnaires qui travaillent avec eux, sous leur direction. Lorsque se produit un fait de nature infractionnelle, le fonctionnaire le plus proche du lieu où les faits se sont produits, généralement, c'est le gendarme, c'est le policier, qui, tout de suite, se saisit de l'affaire. Il a un pouvoir de saisine d'office. Il se saisit de l'affaire et rend compte au procureur de la République qui le charge généralement de poursuivre l'enquête. Et lorsqu'il a terminé son enquête, il transmet le dossier au procureur de la République. Les magistrats des parquets et les policiers ou gendarmes, ou encore la CID ne se disputent donc pas la connaissance des dossiers. Les dossiers commencent généralement à la police et se terminent devant les magistrats. Parfois, lorsque des plaintes sont directement déposées auprès du procureur de la République, ce dernier peut choisir, c'est son droit, de les retourner à la police avec les instructions précises de mener l'enquête et de lui rendre compte. C'est comme cela que ça fonctionne.*

**Que pensez-vous de la lutte contre la corruption?*

***Il faut se garder de présenter le pays comme une nation de corrompus, même s'ils existent quelques égarés qui brillent par des actes hors normes. Au niveau de la justice, il y a en-*

viron un an, nous avons révoqué plus de dix magistrats pour divers motifs. Certains ont été révoqués pour manquement à l'éthique et à la morale professionnelle. Est-ce pour autant que l'on peut dire que toute la nation est corrompue? Je ne m'inscris pas dans cette manière de voir les choses.

Pour revenir à votre question, je peux vous répondre que toutes les fois que sont dénoncés, dans les formes qui conviennent, des faits pouvant comporter qualification d'atteinte à la probité, les cours et tribunaux instruisent et jugent. Mais ne faisons pas écho à tout ce qui se dit sur les réseaux sociaux, parfois sans discernement. En vérité, lorsque nous sommes informés des cas d'atteinte à la probité commis par des magistrats, généralement, nous déclenchons immédiatement les procédures disciplinaires, sans préjudice des procédures pénales qui vont suivre.

C'est donc pour le premier président l'occasion de dire que si un magistrat, pour accomplir un acte de sa fonction, a demandé à quelqu'un de lui tendre la main, eh bien, que cette personne vienne s'en plaindre auprès du premier président de la Cour suprême, qui est le président de la commission de discipline des magistrats, ou auprès du ministre de la justice, ou de tout autre magistrat. Mais je ne vous encourage pas à soutenir ceux-là qui veulent présenter la Nation comme une Nation dans laquelle sévissent des actes de prédation. Quand nous jugeons à la Cour suprême, dans chaque affaire, quand nous délibérons, il n'y a pas moyen de ne pas rendre une bonne justice. Donc on peut continuer à faire confiance à notre système de justice, pourvu, bien entendu, que les jugements soient rendus dans des délais qui permettent aux parties de faire les contestations qu'elles jugent utiles de faire et que la Cour d'appel, saisie par la voie de l'appel, se prononce elle aussi vite pour que nous, au niveau de la Cour suprême, nous examinions le recours formé afin de rejeter ou de casser la décision attaquée dans les mêmes délais de célérité; c'est de cette manière que fonctionne un bon système qui permet de rattraper, de corriger les erreurs, les faiblesses et les manquements déplorés par les plaideurs.

Le premier président souhaite également saisir l'occasion que lui offre cette interview pour dire qu'il est faux de prétendre que celui qui travaille vite, travaille mal; c'est faux; mais le Président du Conseil a proscrit la précipitation. Nous en convenons, strictement. Mais on peut travailler vite et le faire bien. C'est ce que nous attendons des magistrats.

**Abordons à présent le volet lié à la réforme des instruments juridiques dont vous vous servez au quotidien, dans votre office. Je citerai par exemple le code de procédure civile, le code civil, le code de la famille, et j'en passe. Lors d'un entretien, vous nous aviez dit que vous étiez favorable à une réforme ciblée, plutôt qu'à une réforme totale de tous ces textes-là. Où est-ce que vous en êtes?*

***Oui, il faut réformer. Toutes les Nations du monde travaillent à corriger l'existant, à l'améliorer, pour mieux avancer. Les lois ne sont point immuables. Lors-*

qu'une loi a été édictée, votée, et qu'elle est entrée en application, on devrait, au bout d'un certain temps, en faire l'évaluation, s'interroger sur le point de savoir si on la maintient en l'état, si on l'abroge ou si on la corrige pour l'adapter au contexte et aux exigences de développement du pays, à tous points de vue. *«Un Etat qui ne réforme pas n'a pas d'avenir»*. Au niveau de la justice, le code de procédure civile date de 1983. Nous sommes en 2024. C'est donc une vieille loi. On devrait la revisiter, en faire le bilan, voir ce que l'on doit consolider, ce que l'on doit abandonner et ce qui doit être amendé pour mieux avancer. Des dispositions nouvelles peuvent également être édictées, quand cela s'impose.

Le code de procédure pénale est une loi de 1963. Nous devons revisiter tous ces textes, à savoir le code pénal, le code de la famille; le plus efficace à faire, ce serait de faire des réformes ciblées. Notre mission, en tant que juges sur le terrain, c'est d'indiquer aux gouvernants les faiblesses que nous constatons. Il leur appartient de faire examiner nos propositions par leurs services techniques, au sein de leurs cabinets, afin que celles-ci soient transformées en projets de lois et envoyés devant le Parlement.

**Président, vous avez l'expérience de votre domaine, vous êtes un nom. Vous connaissez bien la justice congolaise. Alors, quel est votre rêve pour notre justice?*

***Je ne m'attendais pas, je vous l'avoue, à pareille question ! Mon rêve, oui, si j'en avais un, ce serait celui de voir notre système de justice, dans cette nation jeune, devenir de plus en plus performant. La performance est à travers le jugement rapide, à travers l'exercice par les parties des voies de recours, à travers le jugement rapide par les juridictions d'appel et, en cas de pourvoi, à travers le jugement tout aussi rapide, adéquat et pertinent par la Cour suprême.*

Autre souhait, autre rêve, c'est de faire aboutir la réforme du casier judiciaire. Le Président du Conseil supérieur de la magistrature lui-même a affecté des magistrats spécialement à la tâche. Ce travail se fait. Nous pensons qu'il faut simplifier les pièces d'exécution. Le casier judiciaire aujourd'hui est adossé sur les tribunaux de grande instance du lieu de naissance de la personne condamnée. Si une personne qui est née à Pointe-Noire est condamnée par le tribunal de grande instance de Ouesso, l'extrait du casier judiciaire va repartir à Pointe-Noire; celle qui est née à Kéllé, dans la Cuvette-Ouest, condamnée par le tribunal de grande instance de Brazzaville, l'extrait va repartir à Ewo. C'est trop compliqué. On peut simplifier et décider que tous les casiers judiciaires de tous les condamnés vont alimenter une base qui sera située dans telle localité, de sorte que pour toutes les condamnations qui ont été prononcées par Brazzaville, Ouando, Ouesso, Madingou, Kinkala, Dolisie, tous les casiers judiciaires, dans tous ces cas, soient conservés en un seul endroit et c'est à ce service qu'on va demander, en cas de besoin, l'extrait du casier judiciaire. Il suffit simplement de changer en deux mots

la rédaction de la loi.

Nous avons aussi ce que nous appelons les pièces d'exécution qui nous permettent de recouvrer les amendes, les frais de justice. Là aussi, il y a une réforme à mener pour simplifier ces pièces et faire en sorte que le recouvrement des amendes soit effectif. Ce sont-là nos paris, ce sont-là, nos défis, ce sont-là, nos challenges ; nous travaillons à les faire aboutir.

**Le Président de la République, Président du Conseil supérieur de la magistrature, parlant des faiblesses de la justice, avait indiqué que le «ver était dans le fruit». A ce jour, M. le premier président de la Cour suprême, peut-on dire que le ver demeure dans le fruit, toujours, ou le ver est déjà extirpé du fruit?*

***Nous travaillons à rendre le fruit comestible. C'est notre travail de tous les jours, de tous les instants. A ce propos, nous avons très bien écouté le Président du Conseil. Les directives et orientations qu'il a données sont des directives et orientations permanentes; nous travaillons à faire que l'on puisse manger le fruit sans inquiétude.*

Cela dit, à l'instar de toutes les jeunes Nations, notre système de justice a besoin d'être soutenu. Il n'a pas besoin d'être décrié et fragilisé. Soutenons-le. C'est ce que nous vous demandons et tous les jours, nous travaillons pour mériter le soutien de nos populations. De quelle manière le faisons-nous? Eh bien, nous le faisons en indiquant aux jeunes magistrats des juridictions d'instance et d'appel, sans nous exclure, nous-mêmes, juges de cassation, de cette rigueur, la voie à suivre, à partir des directives précises que nous donne tout le temps, le Président du Conseil lui-même.

Le Président du Conseil a parlé en 2021, en 2022, en 2024 et bien avant; il a toujours parlé, toutes les fois que cela s'était avéré nécessaire; dans ses diverses allocutions ou dans ses messages sur l'état de la Nation, il a clairement, et avec insistance, balisé la voie que doivent suivre les magistrats, au plan moral, au plan éthique, au plan de leur engagement à travailler avec abnégation, pour qu'il y ait, dans notre pays, une justice véritablement prévisible. La justice prévisible a droit de cité au Congo, notre pays. Elle est déjà là. Elle n'est pas à advenir, puisqu'elle est là. C'est l'une des missions sacrées de notre juridiction de cassation, de veiller à ce que toutes les décisions rendues soient des décisions pertinentes, rendues en adéquation avec les lois applicables à chaque cas d'espèce porté devant les cours et tribunaux. Je lance vivement cet appel à croire en notre système judiciaire qui est un bon système. Le reste c'est une question de faiblesse des hommes. Mais nous travaillons à corriger les faiblesses déplorées. Nous corrigeons pour avancer de manière plus tonique et plus rassurante. Que chaque magistrat qui m'a écouté mette la main à la pâte.

Propos recueillis par
Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

A Brazzaville, des mariés en moto kavaki le jour du mariage

Plutôt que de louer une voiture de luxe, des mariés se sont tournés vers un moyen de transport original pour leur grand jour. En effet, le couple a choisi simplement une moto kavaki pour se rendre à la réception de mariage. Le choix de ce mode de déplacement s'est avéré un pari gagnant et a marqué les esprits. Les mariés auraient gardé le secret jusqu'au moment clef, laissant bouche bée leur entourage et les passants le long du parcours emprunté par le cortège. Ce mariage, insolite, a permis au couple de se démarquer. Personne ne pouvait imaginer cela. Pour une surprise, c'en était vraiment une.

Ce que les Congolais pensent du grand oral du Président Sassou-Nguesso

Dans les marchés, les bus, les places publiques ou les administrations, on a abondamment commenté le message présidentiel du 28 novembre 2024 prononcé devant le Parlement réuni en congrès. Si pour les partisans du pouvoir, ce message a apaisé des inquiétudes et rassuré la population, beaucoup de Congolais trouvent que le président Sassou-Nguesso continue de faire des mises en garde et des dénonciations, alors qu'il était déjà monté au créneau lors d'un discours, en 2013, pour signer l'acte de décès de l'impunité contre les antivaleurs. Rien n'est fait dans la pratique. *«Il constate des détournements de fonds, mais aucun mot sur les responsabilités. Lutter activement contre la corruption suppose de diligenter des enquêtes, d'engager des poursuites et de prononcer des condamnations. On ne combat pas ce fléau en se contentant de dénoncer»*, a soufflé un universitaire. D'autres compatriotes estiment, quant à eux, que le président feint aussi de louer leur résilience et leur sens de sacrifice. *«Ces derniers attendent plutôt des actions concrètes qui vont dans le sens de l'amélioration de leur vie quotidienne»*, pense-t-il.

Contrôles techniques de complaisance

Pour avoir été témoin de l'accident d'un taxi qui a failli coûter la vie à des passagers, un retraité croisé au marché Total samedi 30 novembre 2024 interpelle les autorités sur le laxisme des centres de contrôle technique. Selon lui, de nombreux taxis, bus et autres camions en circulation à Brazzaville comme à l'intérieur du pays, mériteraient d'être envoyés à la fourrière. Ils sont à l'origine de beaucoup d'accidents. Vitres bloquées, poignées cassées, tôles rouillées, sièges fabriqués avec des matériaux de récupération, etc., monter à bord, dit-il, *«relève du supplice»*. *«Cette situation démontre que les visites techniques de complaisance continuent, que les autorités concernées s'en moquent»*, affirme-t-il. Comme le fait qu'on se rend compte que seul compte l'argent que perçoivent les centres techniques et les impôts qu'ils reversent à l'Etat. La vie humaine serait-elle le cadet de leurs soucis?

Vie chère: des grincements de dents

Malgré les mesures prises par le Gouvernement l'année passée, à Brazzaville les prix de produits de première nécessité augmentent toujours de façon vertigineuse. Les prix des produits congelés inquiètent de plus en plus les ménages. Le carton de côtes est parti de 12500 francs CFA à 14.000 francs. La viande avant est devenue un luxe, car le carton qui coûtait 34.000 francs CFA est passé à 54000 francs. De même que le carton du poulet dit *«Brésilien»* est passé de 9500 ou 11.000 francs à 13.500 francs. Même le prix des produits non congelés comme le sucre, la tomate, les oignons, le piment, etc., a flambé. Le bidon d'huile de 25 litres qui coûtait 15.000 francs vaut maintenant 23500 chez certains épiciers de quartier. En clair, tout ce que le Congolais lambda consomme au quotidien est toujours plus cher. Cela n'allège pas la vie des ménages. Tout ceci est la conséquence de la dépendance du Congo vis-à-vis de l'extérieur. Le Congo importe presque tout. Le Gouvernement reste impuissant face à la spirale inflationniste qui gagne l'économie nationale.

NECROLOGIE

La Famille MATSIONA, les enfants et petits enfants ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur Maman, grand mère, Mme MATSIONA née N'sona Agnès, décès survenu le 26 novembre 2024 à Rouen en France.

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.



DIRECTION DE L'ALIMENTATION

Remise de matériel aratoire aux écoles pour la création de jardins potagers

En mission dans sept départements du pays, une délégation de la Direction de l'alimentation scolaire du ministère de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation que dirige Mme Félicitée Hortense Moukengué Matsanga, a procédé en novembre dernier à la remise d'un lot de matériels aratoires relatif à la création de jardins potagers dans certaines écoles primaires de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette, des Plateaux, de la Lékoumou, de la Bouenza ainsi que du Pool.

Composés de brouettes, houes, machettes et râteaux, ce matériel est un don du Programme alimentaire mondial (PAM), partenaire du gouvernement, à travers le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, tutelle de la direction de l'alimentation scolaire qui, à son tour, l'a rétrocédé aux écoles. Les jardins potagers auront pour but, de favoriser l'alimentation scolaire basée sur la production locale (ASPL). Étant donné que les cantines scolaires fonctionnent majoritairement avec des vivres importés, composés de riz, des pois, des haricots et des sardines. Le souhait du gouvernement est de mettre fin à la dépendance aux importations alimentaires, en nourrissant les élèves avec des repas entièrement basés sur des aliments produits localement, selon les habitudes alimentaires de chaque département. Pour un début, le partenaire a fourni le matériel aratoire, après il y aura des semences, en fonction des habitudes alimentaires de chaque contrée et en tenant compte des apports nutritionnels. L'initiative a été bien accueillie par les communautés locales des départements concernés, le personnel enseignant, les élèves y com-

gestion, à savoir: les enseignants faisant partie du comité de gestion, la communauté locale et les élèves, principaux acteurs de la cantine scolaire. «Nous tenons à ce que qu'il y ait une bonne gestion de ce matériel, et éventuellement des jardins potagers», a souligné Mme Lilie Ebelayala, chargée du matériel à la direction de l'alimen-



Des enseignants et des élèves de l'une des écoles bénéficiaires

pris. Ils ont apprécié et pris à bras le corps ce projet et promis bien le mettre en œuvre. La direction de l'alimentation scolaire dispose de tout un mécanisme de gestion autour des cantines scolaires. Tout est donc mis en place pour le suivi de ce projet. Elle exhorte le personnel enseignant, le comité de gestion et les élèves à bien gérer ce matériel. Il n'est pas la propriété des enseignants ou des comités de gestion, mais plutôt des cantines scolaires. Il doit être géré par l'ensemble du comité de

tation scolaire. Il est rappelé que ce n'est pas aux élèves de cultiver les jardins, bien qu'étant acteurs au sein des cantines scolaires. Ils seront là juste pour l'accompagnement. «Notre souhait est de voir ce projet fonctionner convenablement, pour prouver au partenaire qu'il est viable et bénéfique pour la localité, les élèves et la nation», a-t-elle affirmé.

Alain-Patrick MASSAMBA

(Suite de la page 1

de sa bouche des indices du mal qui la tenaillait. La "battante" a succombé à un mal abdominal foudroyant. L'onde de choc du décès de notre collègue s'est répandue dans les rédactions de nombreux médias locaux et les milieux socio-professionnels qu'elle fréquentait. Car elle était d'un abord facile et en imposait par sa stature et sa discrétion. Que de regards croisés au sein de notre Rédac-

tion sur cette femme journaliste ! C'est que la presse écrite est une spécialité difficile. Un domaine réservé pour ne pas dire fermé. On y compte du bout des doigts des femmes. C'est un drame pour "La Semaine Africaine" et la corporation. Aybienevie Nkouka a rejoint notre rédaction en 2009, en qualité d'abord de stagiaire (en provenance de la Fac des lettres/STC). En 2011, elle est recrutée comme collabora-

trice bénéficiant d'une pige. En 2017, elle est nommée responsable de la rubrique "Développement". Puis, en 2021, embauchée comme agent permanente. On n'oubliera jamais tout le bien qu'Aybienevie nous a fait dans le service. Nous pleurons notre collègue, notre sœur! Va en paix! Que l'Eternel t'accueille dans son Royaume!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

OFFRE D'EMPLOI - AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

POSTES VACANTS : Date de clôture : 10 décembre 2024

• Security Investigator (Investigateur/trice)

EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web : <https://erajobs.state.gov/dosera/cog/vacancy-search/searchVacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

NB: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

La Mission des États-Unis à Brazzaville valorise une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents et nous adoptons une approche de tolérance zéro à l'égard du harcèlement. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous, et nous invitons les candidats d'horizons divers à postuler.

MINISTRE DU COMMERCE
DES APPROVISIONNEMENTS ET DE
LA CONSOMMATION
CABINET
N° 0157 MCAC - CAB

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

NOTE CIRCULAIRE

Aux Directeurs Général et Départementaux de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales

Une note circulaire relative à l'exercice d'activités commerciales par les ressortissants étrangers avait été prise en janvier 2024.

Cette note donnait un délai de mise en conformité pour que les dispositions de la loi sur l'exercice du commerce par les ressortissants étrangers soient appliquées, particulièrement en ce qui concerne les secteurs qui sont réservés aux nationaux.

A partir de ce mardi 3 décembre 2024, toutes ces dispositions doivent connaître leur application effective.

Vos services de contrôle sur tout le territoire national doivent avoir principalement deux missions:

- L'application stricte par les ressortissants étrangers des dispositions de la loi et des mesures de la note circulaire ;
- Le contrôle des prix des produits de première nécessité à partir des seuils que la DGCI donnera à la DGCRFC.

N.B: les contrôles de vos agents seront courtois mais fermes.

Tout agent de la Direction Générale ou des Directions Départementales qui aura affiché un comportement laxiste sera sévèrement sanctionné.

La communication à travers les médias sur ce travail sera quotidienne et continue.

Un point sera fait directement au Cabinet chaque jour par les directions départementales.

La Direction Générale fera à son tour chaque jour un point au Ministre. Le Conseiller au commerce intérieur assurera le suivi de ce travail au niveau du Cabinet.

La présente note circulaire est d'application stricte.

Fait à Brazzaville, le 03 Décembre 2024



FETE NATIONALE DE LA BULGARIE

«La République du Congo restera l'un des moteurs de la relation avec la Bulgarie en Afrique centrale»

A l'occasion de la célébration en différé de la fête nationale bulgare et de la commémoration du 60ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République de Bulgarie et la République du Congo, Joseph Christian Niamby, consul honoraire, chef de mission de la Bulgarie à Brazzaville, a organisé le 29 novembre 2024, dans le jardin du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, une réception officielle pour commémorer cet événement à trois facettes. Le Gouvernement était représenté par la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Plusieurs ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques et de quelques personnalités et des nombreux invités étaient présents.

La cérémonie a débuté par l'exécution des hymnes nationaux des deux pays. Dans son allocution, Joseph Christian Niamby a remercié les nombreux invités venus pour la circonstance. Pour les Bulgares, a-t-il dit, «cette fête nationale revêt une importance particulière car elle rappelle les premiers pas de nouvel Etat Bulgare, la libération d'un peuple qui vient de retrouver sa liberté après cinq siècles d'esclavage, sa confiance de retrouver sa place sur la carte politique européenne». Les relations entre le Congo et la Bulgarie durent depuis 1964. «Aujourd'hui on continue plus étroitement ensemble dans la même pensée de construire véritablement des choses solides. La République du Congo restera l'un des moteurs de la relation avec la Bulgarie en Afrique centrale», a-t-il déclaré. Pour lui, l'année 2024 devrait être



Photo de famille des officiels autour du Consul

caractérisé sur différents plans: touristique, culturel, sanitaire et de l'éducation, par l'organisation des différents événements en Bulgarie et au Congo. «Nous espérons qu'en 2025, les Congolais et les Bulgares multiplieront leurs dialogues et leurs visites mutuelles, pour découvrir le charme de la culture de l'autre, accroître leur compréhension réciproque et leur amitié, de manière à donner l'exemple d'une interaction bienveillante et d'une coexistence harmonieuse entre différentes civilisations du monde», a indiqué le consul bulgare.

Dans la culture traditionnelle bulgare, a-t-il expliqué, «cet événement forme un cycle complet qui symbolise l'achèvement heureux du passé, mais aussi et surtout d'un nouveau départ. Ainsi, sur ce nouveau départ historique, nous espérons travailler avec les responsables de tous les horizons au Congo pour hériter de la précieuse richesse léguée par nos aïeux».

Et d'ajouter: «Nous souhaitons mettre en œuvre l'important consensus établi par les Chefs d'Etat de nos deux pays et maintenir le cap d'un partenariat glo-

bal stratégique bulgare-congolais stable, mutuellement bénéfique, entreprenant et dynamique pour qu'il entre dans un prochain cycle de 60 ans encore plus glorieux, au service de la paix, de la stabilité et du développement dans le monde. Renforcer continuellement les liens de coopération et d'amitié qui existent entre nos deux pays est une priorité».

Pour le diplomate bulgare, il est plus qu'«urgent de réorienter certains partenariats en partenariat stratégique gagnant-gagnant, à même d'accélérer la diversification de nos économies et favoriser la création d'emplois durables au bénéfice de notre jeunesse tout particulièrement. Nous travaillons dans l'organisation prochaine de la Grande commission mixte entre la Bulgarie et le Congo, afin de revoir tous les domaines de coopération. La Bulgarie apporte son grand soutien au Gouvernement congolais dans le renforcement des relations économiques et commerciales ainsi que pour la coopération dans les domaines culture, sanitaire agricole, science, technologique et de l'éducation».

GABON

Oligui Nguema renforce les liens avec l'Union européenne

Le président gabonais de transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, a visité les institutions de l'Union européenne (UE) à Bruxelles, en Belgique. Au menu de cette visite de travail: la coopération entre le Gabon et l'UE, les questions de paix et de sécurité, le développement durable ainsi que la diversification économique et environnementale, qui souligne le renforcement du lien entre l'UE et le Gabon.



Brice Clotaire Oligui Nguema et Charles Michel raffermissent les liens de coopération

Le moment clé de la visite du président gabonais de transition à Bruxelles était une réunion de travail et d'échanges politiques avec le service européen d'action extérieure, la diplomatie de l'UE et le président du Conseil européen Charles Michel. C'est lui qui a invité Brice Clotaire Oligui Nguema.

Il a exprimé toute sa reconnaissance infinie au Président de la République et à son Gouvernement pour le soutien inestimable dans la poursuite des négociations liées à la récupération de l'ancienne chancellerie bulgare spoliée. A noter que cette célébration était couplée à la première exposition des objets d'art «Les Trésors anciens bulgares». Il s'agit en l'occurrence d'œuvres entièrement créées par des artistes bulgares.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

Pour l'Union européenne, la coopération avec le Gabon de cette époque de transition est une des réussites de sa politique africaine. Brice Clotaire Oligui Nguema a assuré ses partenaires européens de son intention de «respecter ses engagements internationaux». La refonte du Code électoral ainsi que la mise en place du fichier électoral ont aussi figuré parmi leurs échanges, de même que la modernisation économique du Gabon spécifiquement, le rail, la route et les écoles.

Le Gabon n'est pas un Etat comme les autres, c'est une «transition exemplaire pour le continent», selon un fonctionnaire européen qui dresse le bilan de cette réunion. Il souligne que le président gabonais a demandé à l'UE d'envoyer une mission d'ob-

servation pour les élections l'an prochain, une demande qui pourrait bien être accueillie favorablement, car les Européens semblent désireux de marquer un «soutien politique fort», en particulier après le retour des experts de l'UE qui ont approuvé le déroulement du référendum du 16 novembre 2024.

Lors du coup d'Etat de 2023 contre Ali Bongo, le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell avait estimé, positivement, que ce n'était pas un coup d'Etat normal et au moment de laisser la place à la nouvelle équipe à la tête des institutions de l'UE, les dirigeants européens sortants se félicitent de terminer leur mandat sur «une note positive» dans leurs relations avec l'Afrique.

Gaule D'AMBERT

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, téléphone: (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

«SOCIETE UNIVERSAL FOODS AND BEVERAGES» SARLU.

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital social de Francs CFA: Un Million (1.000.000)

Siège social: Tié-Tié, 29 Rue de Kimongo, en face de la rue du Tribunal d'instance de Tié-Tié Arrondissement N° 03 Tié-Tié, Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte reçu à Pointe-Noire, le 25 Octobre 2024, par Maître **Raymond ASSAH**, Notaire, de résidence en la même ville, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en la matière de sociétés commerciales, une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le 30 Octobre 2024, sous le numéro **Folio 203/3 N08017** et ayant pour principal objet social:

- Commerce de gros non spécialisé — G460600 (Commerce, Import-Export);
- Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés-G460203 (Achat, vente et distribution de toutes marchandises, de tous produits, notamment: de produits alimentaires);
- Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers-G460303 (De produits non alimentaires);
- Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique-G470204 (Electroménagers) ;
- Commerce de gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie- G460403 (Quincaillerie, Matériaux de construction, et divers).

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier, le 13 Novembre 2024, sous le numéro RCCM: **CG-PNR/01-2024-B13-00225**, cette société a pour Directeur gérant Monsieur **THAKURWANI Harsh**, de nationalité Indienne, né le 19 Décembre 2005 à Jaipur, République de l'INDE, titulaire du Passeport de la République de l'INDE, délivré à Jaipur, sous le numéro **B6683766** et demeurant au quartier Chic, Grand Marché, à Pointe-Noire, République du Congo.

Pour AVIS
Maître Raymond ASSAH
Notaire

SOCIETE DE PROJETS PETROLIERS ET CONSULTATIONS TECHNIQUES

« PETROJET »

Société par Actions(SPA)-Quartier général

Au capital social de : 6 000 000 de livre égyptien, numéro d'extrait du registre de commerce:174137

Siège social : Ville du Caire, République d'Égypte

Suivant le procès-verbal des résolutions du conseil d'administration de la société de **PROJETS PETROLIERS ET CONSULTATIONS TECHNIQUES «PETROJET»** pris au rang des minutes du notaire en date du 07 novembre 2024, enregistré aux domaines et timbres à Pointe Noire en date du 13 novembre 2024, sous le folio **n°210/11 N°1530**, il a été décidé de l'ouverture d'une succursale de la société de PROJETS PETROLIERS ET CONSULTATIONS TECHNIQUES en République du Congo, ayant les caractéristiques suivantes :

Le nom de la succursale : **«SOCIETE DE PROJETS PETROLIERS ET CONSULTATIONS TECHNIQUES (PETROJET) »**

Activités : Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures -B090100 (Entrepreneuriat général pour les projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de la construction dans les domaines du pétrole, du gaz, de la chimie, de la pétrochimie, de l'énergie de l'industrie et des infrastructures, en plus de la fabrication d'équipements statiques et de structures.

Adresse de la succursale: 1 angle avenue Commandant FODE et Benoit GANONGO, immeuble MORIJA, centre-ville Pointe-Noire, République du Congo

Représentant légal de la succursale: **Monsieur AHMED MOHAMED AMIN ZEIDAN**

Dépôt légal ; Au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00855** du 14 novembre 2024 immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B21-00017**.

Fait à Pointe-Noire, le 19 novembre 2024

Pour insertion

PAROISSE SAINT ANTOINE DE PADOUE DE KOUBOLA (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

L'abbé Presley Tavel Driss Nkodia, installé curé

La paroisse Saint Antoine de Padoue de Koubola, située à près de 35 km au sud de Brazzaville sur la nationale n°1, a un nouveau curé, l'abbé Presley Tavel Driss Nkodia. Il a été installé le dimanche 1^{er} décembre 2024, premier dimanche de l'Avent de l'année liturgique C, par l'abbé Michael Kelly Milongo Massengo, curé doyen du doyenné Sainte-Anne, curé de la Basilique Sainte-Anne du Congo.

L'heureux du jour était entouré d'une dizaine de prêtres, parmi lesquels les abbés Franck Gloire Kitilou, secrétaire chancelier de l'archidiocèse de Brazzaville; Xavier Bienvenu Mbemba Bissemou, coopérateur dans

L'animation liturgique a été assurée par les chorales Saint Antoine de Padoue de ladite paroisse et Source d'eau vive de la paroisse Notre-Dame du Bon Remède de Ngampoko. Selon le rite d'installation d'un curé de paroisse, l'on a assisté à sa pré-



L'abbé Presley Tavel Driss Nkodia



(Au premier plan) Alain Milandou, maire de Madibou

cette paroisse avec pour résidence le Centre Ephata de Koubola (un Centre qui s'occupe des sourds-muets) dont-il est le responsable; Gentford Bouesso Diassouka, vicaire de la paroisse. Alain Milandou, maire du 8^e arrondissement Madibou, était présent à la messe ainsi que le responsable de l'Armée du salut de la localité. L'eucharistie présidée au début par l'abbé Michael Kelly Milongo Massengo jusqu'à la profession de foi (credo), avant de céder la présidence à l'abbé Presley Tavel Driss Nkodia.

sensation à travers son cursus vocationnel; le renouvellement de la promesse sacerdotale, la profession de foi et le serment de fidélité à l'évêque. Tout ceci, après un dialogue direct avec le prêtre célébrant. Dans son homélie, l'abbé Michael Kelly Milongo Massengo a invité la communauté paroissiale de Koubola à grandir dans la foi, à penser au développement de la localité avec les constructions d'un centre de santé, d'une école pour l'éducation des enfants et d'un centre de développement agro-pastoral. Le principe de



Bénédiction de la grotte Notre-Dame de la médaille miraculeuse par l'abbé Kelly Milongo

collaboration doit exister entre le curé, le Conseil pastoral paroissial, le Conseil pour les affaires économiques et les mouvements d'apostolat. Il faut rendre le droit à la justice, car le curé de paroisse incarne l'autorité de l'évêque en toute responsabilité. Il est au service de tous, en ayant un esprit de partage et d'amour: Toujours souriant, aimable, gentil. Il a intérêt à régler tous les problèmes de la paroisse en toute équité, impartialité, en toute justice et en toute responsabilité, en donnant la priorité aux pauvres. Avant la fin de la messe, les ab-

bés Presley Tavel Driss Nkodia, Franck Gloire Kitilou et Michael Kelly Milongo Massengo ont signé dans le livre d'or. A la fin de la célébration eucharistique, les fidèles en procession se sont dirigés vers la grotte mariale de la médaille miraculeuse où l'abbé Michael Kelly Milongo Massengo a procédé à sa bénédiction. Prêtre depuis le 6 juillet 2018, l'abbé Presley Tavel Driss Nkodia compte 6 ans de sacerdoce.

Pascal BIOZI KIMINOU

DISPARITION

La journaliste Aybienevie N'Kouka-Koudissa nous a quittés

A peine trois mois que nous avons pleuré notre collègue Gislain Wilfrid Arsène Boumba, journaliste photographe reporter de l'archidiocèse de Brazzaville. Nos larmes n'ont pas encore séché et voilà que la providence vient nous arracher une fois de plus une autre collègue, chère à notre rédaction, Aybienevie Giletasie N'Kouka-Koudissa, du service Développement.

Pourtant, avec son gabarit impressionnant, son teint sombre, elle n'était pas malade, elle présentait une bonne mine le mardi 26 novembre 2024 lorsque nous bouclons l'édition n°4258 du vendredi 29 novembre. Rien ne présageait qu'elle nous quitterait si tôt, alors que sa présence dans la salle de rédaction augurait toujours un rire à gorge déployée: «Les



hommes, aimez vos femmes, disait-elle». Jeune étudiante sortie de l'université Marien Ngouabi avec une Licence en sciences et techniques de la communication (STC), elle est arrivée à La Semaine Africaine dans les années 2009, encore en première année de Licence, pour un stage d'immersion. Reçue par Joachim Mbanza, alors directeur de publication, elle est vite moulée dans la rubrique «Vie de l'Eglise» aux côtés de ses aînés Médard Samba Tsinda, d'illustre mémoire; Pascal Biozi Kiminou et Ghislain Ngouma. L'écriture journalistique de presse écrite et l'expérience acquise sur le terrain des reportages «Vie de l'Eglise» avec un jargon singulier et son vocabulaire, font partie de l'encadrement de Pascal Biozi Kiminou. Les reportages qu'elle proposait à la rédaction en provenance des paroisses et des mouvements d'apostolat étaient d'une bonne facture. Le directeur de publication l'oblige à prolonger son stage pour complément d'effectif. Mais Aybienevie Giletasie N'kouka-Koudissa ne restera pas longtemps dans cette rubrique puisqu'avec l'arrivée du nouveau directeur de publication, Albert Mianzoukouta, en août 2017, et des réformes enclenchées, elle se verra confiée la responsabilité d'animer la rubrique «Développement», une rubrique qu'elle a tenue jusqu'à son départ prématuré vers le Père céleste, le jeudi 28 novembre 2024 à l'hôpital central des armées Pierre Mobongo où elle venait d'être admise la veille. A la fleur de l'âge (37 ans), puisque née le 4 mai 1987. Chrétienne engagée et assidue de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké, dans le cinquième arrondissement Ouenzé de Brazzaville, où elle a été membre de la Légion de Marie et responsable de la commission de liturgie. Hélas, notre dernière rencontre remonte à ce mardi 26 novembre. Toujours prête à partager, à secourir un collègue en détresse. Elle portait tout dans son cœur et dans son corps lorsqu'un collègue était malade. Je me souviens de la visite qu'elle m'avait rendue en avril 2021, en compagnie de l'abbé Brice Armand Ibombo alors secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et de Ghislain Ngouma, lorsque j'étais malade agonisant pendant cinq mois, bravant les collines et les incartades de Tsielampo, le 7^e arrondissement de Brazzaville. Que dire de cette brave combattante de la plume qui a fermé la parenthèse et s'est endormie pour l'éternité? Dieu a donné, Dieu a repris, ainsi va la vie. La veillée est organisée au domicile parental sis 95 bis rue Niabia Jean Marie, quartier La Base, vers le mur de l'ASECNA. Référence: Camp Comus par le rond-point Mazala et arrêt soudure par le rond-point Mouhouri, en longeant le mur des cours Sainte Rita.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

L'année pastorale lancée par une session diocésaine

L'archidiocèse de Pointe-Noire a lancé son année pastorale 2024-2025 par une session diocésaine qui s'est tenue du 17 au 18 octobre 2024 en la paroisse Christ-Roi de Loandjili (arrondissement 3). Cette rencontre était présidée par l'archevêque de Pointe-Noire, Mgr Abel Liluala. Elle a permis de discuter, d'évaluer et de projeter la nouvelle année.

Venus de toutes les paroisses de l'archidiocèse de Pointe-Noire, prêtres, religieux, religieuses et laïcs ont échangé autour du thème. «Chrétiens catholiques: sois pèlerin d'espérance». Une grande première pour l'archevêque de Pointe-Noire, cette session a été aussi l'occasion de présenter le nouveau vicaire général de l'archidiocèse, l'abbé Farel Nance Djembo Batchi. Ce dernier a été nommé depuis le 29 septembre 2024 par Mgr Abel Liluala. Il remplace à cette fonction l'abbé Alain Loemba Makosso. Sa présentation a été faite par l'abbé Davy Nzaou, chancelier et secrétaire de l'archevêque. Le nouveau vicaire général a remercié Mgr Abel pour la confiance en sa personne. Il a promis de travailler sous l'impulsion de l'esprit de synodalité afin

de continuer le travail des anciens, tout en gardant la volonté d'aller plus loin. Après son mot, il a reçu, des mains propres de Mgr Abel, la lettre de mission marquant le début de son travail. La session s'est ouverte par l'exposé de l'abbé Ulrich Tchicaya sur la présentation de la bulle d'indiction de l'année jubilaire 2025. L'orateur a commenté les différents points du thème général de l'année jubilaire. Tout en indiquant les dix signes d'espérance auxquels l'Eglise est appelée à travailler, comme la paix dans tous les pays du monde, l'unité visible des chrétiens, etc. Il a donné les grandes dates de l'année jubilaire: l'ouverture du jubilé à Rome le 24 décembre 2024, l'ouverture solennelle dans les diocèses le 29 décembre 2024, la clôture dans les



Les prêtres entourant les trois évêques

diocèses le 28 décembre 2025 et la clôture du jubilé à Rome le 6 janvier 2026. L'abbé Ulrich Tchicaya a aussi parlé de l'intention générale pour l'année jubilaire 2025. À son tour, l'abbé Raphaël Nzaou, vicaire épiscopal chargé du clergé et des séminaristes, a présenté les 47 séminaristes issus des différents séminaires, partant à l'étranger et ceux qui restent au Congo. Il a invité à dégager les stratégies financières afin d'aider le diocèse sur

le paiement des pensions des séminaristes. L'abbé Pierre a exposé sur le fonctionnement de la Caritas diocésaine. Les échanges et les suggestions ont été faits en vue d'améliorer le pilier sociétal du diocèse. Clôture du premier jour de la session, l'abbé Ulrich Tchicaya a présenté les activités du service diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle (SDPLS) dont la mission est de former, informer, mettre en œuvre, ac-

compagner et procurer. Il a parlé aussi de la vie liturgique diocésaine, vie liturgique paroissiale qu'il faut favoriser dans l'esprit et dans la pratique des fidèles et du clergé; la vie liturgique de la paroisse et sa relation à l'évêque, car il faut travailler à ce que le sens de la communauté paroissiale s'épanouisse, surtout dans la célébration communautaire de la messe dominicale. Le deuxième jour, le tour est venu au père Vianney d'exposer sur l'enseignement catholique. Il s'est focalisé sur deux points: les statistiques des écoles catholiques et les normes. Pour les statistiques, l'archidiocèse compte 20 écoles reconnues. Et pour les normes, il y a eu quelques contributions pour que ces écoles accompagnent le diocèse. Père Arnaud Bahoua Bahoua, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, s'est, quant à lui, fait l'écho de la 53^e assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo sur la vie consacrée. Les responsables de la Commis-

sion diocésaine pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse et de la Commission Justice et Paix ont exposé sur les activités réalisées. L'abbé Jean-Gilbert Mavoungou a fait le compte rendu des états généraux. Mgr Abel Liluala a parlé des mariages de Cana. Il a promis faire de sorte que cette activité prenne de l'ampleur. Avec ses mots, l'archevêque a dit merci aux participants pour le grand nombre venu à la session pastorale. Il a ensuite invité l'ensemble des participants à travailler, tout en donnant des contributions pour l'Eglise de Pointe-Noire. Après deux jours d'échanges, la session pastorale a été clôturée avec une messe célébrée par Mgr Abel Liluala. En présence de Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque émérite de l'archidiocèse de Pointe-Noire. Au cours de cette messe, Mgr Abel a prononcé l'ouverture de l'année pastorale 2024-2025.

Madocie Deogratias MONGO

Les jeunes de Pointe-Noire étaient autour de leur pasteur

Venus de tous les horizons de l'archidiocèse de Pointe-Noire, les jeunes étaient réunis autour de Mgr Abel Liluala pour célébrer la 39^e Journée mondiale de la jeunesse, dédiée aux jeunes catholiques du monde entier. C'était le dimanche 24 novembre dernier en la cathédrale Saint Pierre Apôtre, en présence de deux évêques émérites: NN.SS Jean-Claude Makaya et Miguel Angel Olaverri Arroniz.

Les autorités civiles et militaires de la ville Océane étaient représentées au plus haut niveau par le préfet du département de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka. A travers cette journée, l'occasion était toute indiquée de lancer le projet de construction de la nouvelle cathédrale. Une quête spéciale «*nsinsani*» a eu lieu dont le montant n'a pas été révélé. Aussi, il s'est agi de présenter à la chrétienté rassemblée l'abbé Farel Djembo, nouveau vicaire général de l'archidiocèse de Pointe-Noire.

Au début de la célébration eucharistique, l'abbé John Ruben Crédo Moussendo, curé de la cathédrale Saint Pierre Apôtre et aumônier diocésain de la jeunesse, a eu les mots justes pour souhaiter à tous les invités et à toutes les délégations venues de partout pour célébrer ensemble cette journée, une cordiale bienvenue dans cette cathédrale qui nécessite une cure de jouvence dont sa réhabilitation est attendue de tous.

La Journée mondiale de la jeunesse (JMJ) est célébrée le dimanche de la solennité du Christ Roi de l'univers. Une journée destinée aux jeunes et initiée par le Pape Jean-Paul II, en 1986. Cette année, ladite journée a été l'occasion pour les jeunes de l'archidiocèse de Pointe-Noire de vivre la joie du Christ dans la fraternité et la foi, en compagnie de leur pasteur propre. Cette rencontre s'est déroulée dans la perspective du thème de cette année: «*Ceux qui espèrent dans le Seigneur marchent sans se*

fatiguer». Ce thème est inspiré du prophète Isaïe et constitue le fil conducteur de la méditation des jeunes chrétiens catholiques jusqu'à la prochaine Journée mondiale de la jeunesse, en 2025.

Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Jean 18, 33-37, Mgr Abel Liluala a fait comprendre aux jeunes que le Pape François a voulu placer cette journée sous le thème de l'espérance, parce que l'espérance ne déçoit pas. «*L'espérance qui nous maintient debout et joyeux, malgré les difficultés quotidiennes. L'espérance qui fait vivre, malgré les échecs*



Le préfet du département participant à la messe

la fois extérieur et intérieur que vous avez effectué pour vous réunir ici à la cathédrale Saint Pierre Apôtre. A l'occasion de la Journée mondiale de la jeunesse, le Pape François nous invite tout particulièrement à être les pèlerins de l'espérance



Des participants à la messe

et de nombreuses déceptions que nous pouvons rencontrer. Vous êtes venus des quatre coins de notre archidiocèse et du Mayombe pour vivre ce grand événement et pour partager la même joie. La joie d'être enfant de Dieu au même titre, la joie de vous savoir tous aimer de Dieu, c'est un véritable pèlerinage à

dans un monde blessé par les guerres, blessé par les conflits, par la crise économique et financière, par la crise climatique, sans oublier la montée des idéologies qui mettent à mal notre foi. Par la lettre d'Isaïe, le Pape François nous exhorte à ne pas céder à la résignation face au ravage du mal, ni à la fatigue. Ceux

qui mettent leur espérance dans le Seigneur trouvent les forces nouvelles et se déploient comme les ailes d'aigle, ils courent sans se lasser, ils marchent sans se fatiguer, nous dit le Seigneur, dans le livre d'Isaïe 40, 31. Nous savons tous à quel point les jeunes souffrent et sont exposés à de nombreuses dérives. Nous sommes bien conscients des soucis qui sèment en vous le doute et le désespoir; faute de soutien, de nombreux jeunes se laissent aller à la violence aveugle, à la drogue, à la prostitution, etc.», a dit Mgr Abel Liluala.

L'aumônier des jeunes de Pointe-Noire a invité les jeunes à ne pas suivre les mauvais chemins, à éviter les mauvais amis afin de ne pas tomber dans les voies du mal. Ils doivent craindre Dieu et prendre pour exemple Jésus-Christ. Bona Kimbembé, directeur de cabinet du préfet, a indiqué que «*le préfet a bien voulu participer à cette messe, ensemble avec les jeunes. Cette grande collecte que nous venons de réaliser, c'est pour la construction de la nouvelle cathédrale. Nous avons répondu présents à l'invitation de Mgr Abel Liluala*».

Madocie Déogratias MONGO

REFLEXION

Regard juridique sur le rôle cardinal des évêques dans les causes des saints

L'actualité de notre beau pays oblige à rappeler le contenu sémantique des principales notions et le rôle cardinal de nos Pères évêques dans leur relation avec le Dicastère pour la cause des saints.

Les causes de béatification et de canonisation se déroulent et s'opèrent suivant une procédure extensive de vérification de faits qu'il faut authentifier.

La béatification, selon R. Naz, est l'acte par lequel le Souverain pontife permet qu'un culte public soit rendu à un serviteur de Dieu dans un lieu, une famille religieuse ou une région déterminée. Exceptionnellement cette autorisation peut s'étendre à toute l'Eglise.

On appelle canonisation, poursuit R. Naz, la sentence définitive du Souverain

pontife déclarant qu'un serviteur de Dieu jouit de la gloire éternelle et ordonnant qu'un culte public lui soit rendu par l'Eglise universelle (Cf. R. Naz, Dictionnaire de Droit canonique, t. III, Letouzey et Ané, Paris, 1942, coll. 10).

La béatification et la canonisation peuvent être formelles ou équipollentes. Dans le premier cas, elles sont prononcées d'une façon expresse par une sentence qui termine un procès régulier; dans le second, elles résultent d'un simple décret, porté en dehors de la procédure ordinaire et qui se borne, en somme,

à constater et à légitimer un culte très ancien basé lui-même sur une renommée de sainteté unanimement admise et sur le bruit fondé de miracles opérés par le personnage qui en est l'objet.

WERNZ (Cf. WERNZ, Jus decretalium, t. III, 2^e part. (1908), n.360 sg; Codex juris canonici 17, can. 1277) énumère les sept effets de la canonisation:

1. Les canonisés sont inscrits au catalogue des saints et doivent être reconnus comme tels par tout le monde;
 2. Ils sont invoqués dans les prières publiques et on ne doit plus prier pour eux;
 3. On peut ériger en leur honneur des autels et des sanctuaires;
 4. Ils peuvent avoir messe et office divin;
 5. Des jours de fête leur sont consacrés;
 6. On peut faire d'eux des statues et images avec gloire et diadème;
 7. Leurs reliques sont exposées et honorées publiquement dans les Eglises.
- Les béatifiés n'ont pas droit au titre de saint, mais seulement à celui de bienheureux.



Abbé Christian Noël DEMBI KOELA

Sur les images, leur tête ne doit pas être entourée de la gloire, mais seulement de rayon séparé (radiolis); pas de diadème. Leur culte public se limite aux lieux et modes indiqués par le décret de béatification.

Le culte public rendu aux saints remonte au moins au II^e siècle. Il fut d'abord réservé aux martyrs, qu'on divisait généralement en trois classes: les professeurs qui s'étaient spontanément offerts au martyre; les confesseurs, qui, quoique soumis au martyre, avaient cependant échappé à la mort, mais sans aucune intervention surnaturelle, et enfin les martyrs qui avaient expiré de suite du martyre ou n'avaient survécu que par miracle. D'autres distinguaient les martyrs en martyrs designati, qui avaient été

seulement désignés pour la mort; martyrs coronati, seu consummati qui étaient morts dans les tourments; martyrs vindicati auxquels, par un jugement de l'Eglise, un culte public avait été accordé.

Il semble que d'assez bonne heure, dans les Eglises d'Afrique, le jugement était porté par le métropolitain, entouré de ses suffragants; plus tard, il fut réservé exclusivement au primat de Carthage.

C'est seulement après le IV^e siècle que l'on commença à honorer d'un culte public les simples confesseurs, c'est-à-dire les serviteurs de Dieu qui, sans avoir jamais subi le martyre, s'étaient cependant distingués, pendant leur vie, par la pratique héroïque des vertus chrétiennes. Là encore ce fût les martyrs, il y eut communication d'un diocèse à l'autre; de sorte qu'on a pu dire que pendant longtemps, il n'y eut pas de canonisation proprement dite ou qu'il y en eut très peu, les pouvoirs de l'évêque se limitant aux frontières de son diocèse et l'intervention du Saint-Siège étant indispensable pour imposer à l'Eglise universelle le culte d'un serviteur de Dieu. Les choses, semble-t-il, allèrent ainsi jusqu'à la fin du XI^e siècle. Urbain II qui monta sur le trône pontifical en 1088, et, après lui, Calixte II et Eugène III recommandèrent de ne traiter les questions de béatification qu'en

«Tout être vivant verra le salut de Dieu»

Textes: Ba 5, 1-9; Ps 125 (126), 1-2ab, 2cd-3, 4-5, 6; Ph 1, 4-6.8-11; Lc 3, 1-6

Le deuxième dimanche de l'Avent est focalisé sur le témoignage de Jean le Baptiste, annonçant la venue du Seigneur et proclamant à tous la conversion et le pardon des péchés.

La personne de Jean le Baptiste est le carrefour où les grands itinéraires de l'histoire du salut se rencontrent: la tradition prophétique soufflant du passé, le moment présent et décisif constitué par la venue du Seigneur, la longue marche du peuple dans l'histoire des siècles à venir et la vocation universelle au salut dans l'éternité de Dieu. Saint Luc tient à préciser les coordonnées du lieu et du moment historique dans lesquelles l'événement de Jean le Baptiste s'accomplit: la Parole de Dieu descend sur lui dans le désert, tandis que tous les districts de la région ont leurs gouvernants, que l'évangéliste énumère tous par leur nom.

De ce fait, l'évangile nous rappelle que l'action de Dieu n'est pas une idée abstraite, un rêve, un idéal. Il intervient dans la vie, dans l'histoire concrète. Il se fait chair, il vient habiter parmi nous. Il assume nos souffrances, il parle nos langages, il souffle son esprit dans des cœurs vivants. Et pourtant il n'agit pas de façon impérieuse, contraignante. Il vient, il agit et il appelle à la conversion, il invite, il donne la douceur de croire et de le suivre à ceux qui se laissent conduire par lui.

Son action dans l'histoire est puissante et douce à la fois. Sa puissance de résurrection ne sera jamais vaincue par le mal. La douceur de sa grâce attire les cœurs à l'humilité et à la pauvreté d'esprit, dans le chemin concret des béatitudes.

La présence de Dieu n'intervient pas seulement pour reconforter individuellement ses fidèles. Il offre à toutes les nations la grâce de pouvoir faire partie de son peuple, il donne à l'histoire tout entière sa direction vers son achèvement plein et définitif.

Alors une conviction s'impose pour nous: l'histoire n'est pas que le fruit du chaos, elle n'est pas que le produit de toutes les actions contradictoires et opposées venant des volontés individuelles, souvent dictées par l'égoïsme et l'oppression. Si, ces forces chaotiques et adverses ont leur rôle et leur liberté d'action, que Dieu n'étouffe pas; mais le mal, se servant de libertés individuelles, n'a pas le pouvoir d'empêcher que l'histoire ait sa destination, son sens ultime, dans le salut de Dieu.

Si le chaos s'emparait de l'histoire, elle n'aurait aucun objectif, personne n'aurait pas d'espoir à suivre. Mais au contraire, cette annonce vient aujourd'hui nous rassurer: «*Tout être vivant verra le salut de Dieu*». Notre vie, notre histoire, ont bien une vocation d'amour, une destination de salut, un but à réaliser. Jean le Baptiste nous le montre: ce but d'amour est le Christ lui-même, il est notre espoir. «*Préparez le chemin du Seigneur - il nous encourage - rendez droits ses sentiers*».

L'histoire peut alors se laisser conduire par l'espérance, car l'espérance existe et elle n'est pas qu'un vague idéal. L'espérance est le Christ, notre Seigneur. Il vient donner à nos cœurs la certitude que nos prières, nos efforts, nos sacrifices ne sont pas destinés au vide, mais ils ont tous orientés à son amour, si nous sommes disponibles à son appel. Et si l'espérance existe, si l'amour est notre but, alors revenons-nous avec confiance à notre mission quotidienne! La fidélité à nos services, la sollicitude vers le prochain, la patience et la persévérance, la prière et l'écoute de la Parole, le travail et la justice, la miséricorde et la compréhension: toutes ces pensées, sentiments et actions, s'ils sont inspirés par l'espérance, conduisent notre vie, pas-à-pas, vers le salut de Dieu, vers l'Amour qui n'a jamais de fin. L'Avent est le temps qui nous offre l'espérance. Et l'espérance donne l'esprit et la force à notre vie de tous les jours.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

concile et les réserver de préférence aux conciles généraux.

Présentement et comme l'indique le can. 1403, §1 du code de droit canonique de 1983, «*les causes de canonisation des serviteurs de Dieu sont régies par une loi pontificale particulière*», à savoir la Constitution apostolique de Jean-Paul II Divinus perfectionis magister du 25.01.1983 ainsi que l'Instruction de la congrégation pour les causes des saints, Sanctorum Mater, promulguée le 17.05.2007 (Cf. AAS, n.99 (2007), pp. 465-510), pour le développement de l'enquête. Cette instruction remplace les normes cum in constitutione du 07.02.1983. Un autre document mérite d'être signalé: CONGREGAZIONE DELLE CAUSE DEI SANTI, Le cause dei santi, susidio per lo studium a cura di Vincenzo Criscuolo-Daniel Ols-Robert J. Sarno Liberia Editrice Vaticana, 2011, 472 p.

Dans son Exhortation apostolique post-synodale Pastores Gregis, Saint Jean-Paul II disait: «*Il (Evêque) ne manquera pas (...) d'examiner les signes des vertus héroïques qui se seraient éventuellement manifestés parmi les prêtres diocésains et, lorsqu'il le considérera opportun, il procédera à leur reconnaissance publique, effectuant les démarches nécessaires pour introduire la cause*

de canonisation» (Jean-Paul II, Exhort apost. Post-syn. Pastores Gregis, n. 47).

Quant à l'attention de l'évêque envers les personnes de la vie consacrée, Jean-Paul II poursuit: «*L'Evêque examinera (...) attentivement si, parmi les personnes consacrées présentes dans le diocèse, il y a eu des témoignages de pratique héroïque des vertus et, s'il le juge opportun, il engagera le procès de canonisation*» (Jean-Paul II, Exhort. Apost. Post syn Pastores Gregis, n.50).

L'Afrique a besoin de ces modèles, comme disait le Pape François, le 14 novembre passé à la conférence organisée par le dicastère des causes des Saints sur le thème «*le martyre et l'offrande de la vie*», ce sont des personnes qui n'ont pas seulement eu à nous présenter un effort humain, d'un engagement personnel de sacrifice et de renoncement mais surtout ceux-là qui se sont laissés transformer par la puissance de l'amour de Dieu.

Aussi connaître le droit de l'Eglise, permettra à tout un chacun de mieux comprendre le mode de son fonctionnement et surtout la façon dont elle administre la justice.

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA
Juriste et islamologue

RENTREE ACADEMIQUE AU CENTRE DE FORMATION EN STATISTIQUE

70 candidats déclarés admis sont en formation

Ils étaient 566 candidats à avoir affronté les épreuves écrites du concours d'entrée au Centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP), ancien Centre d'application de la statistique et de la planification (CASP), du 9 au 10 novembre dernier, au titre de l'année académique 2024-2025. Brazzaville (535), Dolisie (12), Pointe-Noire (10) et Owando (8).



Les étudiants étaient présents à la rentrée

Au finish, 70 candidats admis vont suivre une formation de trois ans dans ce Centre. Il s'agit de 35 étudiants du parcours de techniciens et 35 du parcours de l'enseignement supérieur, pour l'obtention de la Licence en statistique. La rentrée académique a eu lieu lundi 25 novembre 2024, en présence de deux directeurs de cabinet des ministres de la statistique et de l'enseignement supérieur ainsi que de Johs Stephen Yoka Ikombo, directeur du Centre. Sosthène Ferdinand Likouka, directeur de cabinet de la ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, a exhorté les étudiants à plus de perspicacité et de dynamisme dans le travail, afin que dans deux ou trois ans, notre pays puisse avoir des cadres dans le domaine technique et statistique.

Pascal BIOZI KIMINOU

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

ECONOMIE ET FINANCES

Amélioration de l'activité économique nationale au deuxième trimestre 2024

Le comité national économique et financier du Congo (CNEF) a tenu, lundi 25 novembre 2024, à la direction nationale de la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique centrale), à Brazzaville, sa 3^e et dernière session ordinaire de cette année. Après une analyse approfondie des dossiers, les membres ont noté une amélioration de l'activité économique au deuxième trimestre 2024. Elle a été booster par la plupart des activités du secteur hors pétrole. Ainsi, la croissance de l'économie congolaise ressortirait à 3,1% en 2024, contre 1,5% en 2023.

Les travaux ont été placés sous la présidence de Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, en qualité de président du comité, avec la participation de ses collègues Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babakas du Plan; Ludovic Ngatsé, du Budget, ainsi que de Michel Dzombala, vice-gouverneur de la BEAC. Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC, Marcel Ondélé, secrétaire général de la COBAC (Commission bancaire de l'Afrique centrale) et Mme Jacqueline Adiaba Nkemé, présidente de la Cosumaf (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale) sont intervenus en virtuel. Dino Daniel Gassackys, directeur national de la BEAC Congo, secrétaire général du comité national économique et financier du Congo, est le rapporteur des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Plusieurs dossiers ont été soumis à l'appréciation des membres, dont parmi lesquels la situation économique et financière nationale, le financement de l'économie congolaise,

la balance des paiements, la situation de la dette du Congo, la politique monétaire et l'évolution des agrégats monétaires et le marché des valeurs du trésor. Avant de procéder à l'analyse de ces différents dossiers, les membres du comité ont pris connaissance de l'environnement économique international et national au deuxième trimestre 2024 et des perspectives à la fin de cette année. Ils ont aussi passé en revue l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise au cours de la période examinée. Sur le plan international, le comité a noté, entre autres, l'assouplissement des politiques monétaires des principales banques centrales. A ce titre, le Fonds monétaire international (FMI) a prévu un taux de croissance du PIB mondial de 3,2% à la fin de 2024, contre 3,3% en 2023. Au plan sous régional, la BEAC table sur une progression de l'activité économique de 2,9% en 2024, portée principalement par le secteur non pétrolier (3,5%, contre 2,9% en 2023) et une hausse de l'inflation qui



Les ministres (au milieu) et certains membres du comité pendant les travaux

reviendrait à 4,4% en 2024, contre 5% en 2023. Au niveau national, les membres du comité ont reconnu l'amélioration de l'activité économique, en dépit des contreperformances enregistrées dans le secteur pétrolier. Grâce à la poursuite des investissements dans le secteur pétrolier, la croissance de l'économie congolaise ressortirait à 3,1% en 2024, contre 1,5% en 2023. Sur le front des prix, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'établirait à 3,8% en 2024, contre 4,3% en 2023. Concernant les différents modes de financement de l'économie congolaise, le comité a relevé qu'au 31 août 2024, le système bancaire a enregistré une hausse de 5,7% des crédits bruts à l'économie à 1.540,6 milliards de francs Cfa et de 7,8% des créances en souffrance à 2.372,6 milliards de francs Cfa. Le marché des valeurs du trésor a affiché un encours de 2.372,7 milliards de

francs Cfa.

Jean-Baptiste Ondaye, ouvrant la session, a souligné que «cette évolution positive de la croissance ne se traduit pas encore par une amélioration significative de la situation des finances publiques comme en témoignent les tensions de trésorerie observées au niveau de l'Etat». Le ministre de l'économie et des finances a précisé que très bientôt, le dossier du Congo sera soumis à l'approbation du conseil d'administration en décembre prochain. «Toutes les diligences ont été remplies au plan national et au niveau de la CEMAC. Concernant les activités du trésor public et sa participation sur le marché sous-régional, je voudrais rassurer les membres du comité que le Gouvernement est déterminé à relever les défis relatifs à la gestion de la dette publique à travers une stratégie de gestion proactive de sa trésorerie».

Philippe BANZ

MINISTERE DU BUGGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

ANNONCE LEGALE N°454/2024/
BZ-C
INSERTION LEGALE

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	31868 du 02-05-24	Sect F, bloc - ; Pile - ; Sup : 599,05m2	KINTELE	POOL	MOKOKO NGAMBOU Justine
02	32570 du 1er-10-24	Sect P15, bloc 165 ; Pile 13 ; Sup : 418,14m2	QUARTIER FLEUVE CONGO	6-BZV	GAKALA OKO André
03	32588 du 08-10-24	Sect P15, bloc 165 ; Pile 14 ; Sup : 452,22m2	QUARTIER FLEUVE CONGO	6-BZV	GAKALA OKO André
04	32052 du 12-06-24	Sect U, bloc - ; Pile - ; Sup : 749,49m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	MOUMOUNI SEYDOU Mamadou
05	32346 du 07-08-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 396,52m2	QUARTIER NGAMBIO	POOL	EGLISE LILOBA NA NZAMBE
06	32347 du 07-08-24	Sect BD4, bloc 166 ; Pile 8 ; Sup : 120,63m2	28BIS, RUE ARC-EN-CIEL (QUARTIER 903 MATARI)	9-BZV	EGLISE LILOBA NA NZAMBE
07	32324 du 07-08-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 568,03m2	QUARTIER 908, BILOLO-ACADEMIE	9-BZV	EGLISE LILOBA NA NZAMBE
08	32325 du 07-08-24	Sect P11, bloc 74 ; Pile 18 ; Sup : 142,81m2	363, RUE LOUDIMA	5-BZV	EGLISE LILOBA NA NZAMBE
09	32370 du 26-08-24	Sect P13C, bloc 119 ; Pile 101bis ; Sup : 209,00m2	08, AVENUE DE LA DEMOCRATIE (QUARTIER 713 CITE DES 17)	7-BZV	BIKINDOU née KOUKA ALELE Catherine
10	30677 du 21-08-23	Sect - , bloc - ; Pile - ; Sup : 715,74m2	QUARTIER OUENZE	CUVETTE-OUEST	AKOUALA MPORO Marcelin
11	30675 du 21-08-23	Sect P10 , bloc - ; Pile - ; Sup : 325,74m2	EWO CENTRE	CUVETTE-OUEST	AKOUALA MPORO Marcelin
12	30679 du 21-08-23	Sect P10, bloc 170 (ex.112bis) ; Pile 3 (ex.2bis) ; Sup : 528,26m2	64BIS, RUE KIMBOTO (QUARTIER BONGO)	4-BZV	AKOUALA MPORO Marcelin
13	31930 du 16-05-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.500,00m2	QUARTIER BOUTA	CUVETTE-OUEST	AKOUALA MPORO Marcelin
14	31858 du 29-04-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha00a00ca	VILLAGE OSSIO	PLATEAUX	AKOUALA MPORO Marcelin
15	30375 du 06-06-23	Sect AT, bloc 05 (ex.46) ; Pile 40 (ex.27) ; Sup : 366,38m2	27, RUE IBOURITSO PASCAL (NGAMBIO LA BASE)	7-BZV	ESSENDE-OKONDZO Célestine
16	32417 du 22-08-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.200m2	LIFOUA	POOL	OKOUYA NZAMA Cathy Cinthia
17	32574 du 02-10-24	Sect P7, bloc 47 ; Pile 4 ; Sup : 312,92m2	18, AVENUE DES TROIS MARTYRS (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	OKASSA Aristide Dez
18	30544 du 18-07-23	Sect N, bloc 5 ; Piles 6-4 ; Sup : 121,45m2	6, AVENUE ALFASSA (IMMEUBLE SODAYE MFOA 4)	3-BZV	MBERI Martin
19	32317 du 05-08-24	Sect - , bloc - ; Pile - ; Sup : 1.201,47m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	BATILAT KOULA Félicité Elise Madeleine
20	32610 du 15-10-24	Sect P11, bloc 119 ; Pile 1 ; Sup : 2.163,29m2	RUE LOUINGUI (OUENZE)	5-BZV	Monsieur et Madame EKONDI
21	28628 du 06-05-22	Sect P4, bloc 106 ; Pile 8 ; Sup : 247,40m2	25, RUE LOUINGUI	4-BZV	NDEKO Erin Lesly Valentine
22	30591 du 31-07-23	Sect AN, bloc 68 ; Pile 4 ; Sup : 398,73m2	15BIS, RUE COLONEL MILANDOU	4-BZV	KOUKA Jacob
23	31481 du 26-01-24	Sect P14B, bloc 94 ; Pile 17 ; Sup : 197,07m2	9, RUE EMBOLI	7-BZV	OKIEMBA ANDOANDAULT Zoe-Edwige
24	32678 du 28-10-24	Sect F, bloc - ; Pile - ; Sup : 5.000,00m2	ROUTE D'ETOUMBI (QUARTIER BONGA) MAKOUA	CUVETTE	Emmanuel née ADOUKI Delphine Edith
25	31905 du 13-05-24	Sect A, bloc - ; Pile - ; Sup : 248,89m2	RUE DES PECHEURS (QUARTIER PAUL GAMBI)	POOL	ONDAY David
26	32626 du 17-10-24	Sect BD3, bloc 10 ; Pile 06bis ; Sup : 172,43m2	11, RUE OMBIOM (QUARTIER 903 MATARI)	9-BZV	Enfants GABI
27	32612 du 16-10-24	Sect P7, bloc 117 ; Pile 14 (ex.442) ; Sup : 294,32m2	442, RUE MANDZOMO	4-BZV	GAMBI Aïssata Oumar Yursa
28	31926 du 15-04-24	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 422,21m2	QUARTIER BILOLO	9-BZV	NDONGO ILOKI Zephirin
29	32613 du 16-10-24	Sect P9, bloc 162 ; Pile 3bis (ex.4) ; Sup : 143,50m2	220, RUE MOUDZOMBO	5-BZV	GAMBY Abdoulaye
30	32642 du 22-10-24	Sect P5, bloc 92 ; Pile 12 (ex.6) ; Sup : 492,62m2	93, RUE BANDZAS	3-BZV	N'DIAYE Yero
31	32561 du 30-09-24	Sect P14, bloc 258 ; Pile 20 ; Sup : 236,60m2	16, RUE MOUSSAKANDA	5-BZV	EDZIE Fernand
32	32591 du 08-10-24	Sect P10, bloc 50 ; Pile 7 ; Sup : 214,34m2	33BIS, RUE TSABA	4-BZV	MIZONDZA Fany Olendaïse
33	32261 du 18-07-24	Sect U, bloc - ; Pile - ; Sup : 798,48m2	KINTELE (QUARTIER LIFOUA)	POOL	ONDAYE Roland Wilfrid Cyriaque
34	32260 du 18-07-24	Sect P11, bloc 17 ; Pile 02 ; Sup : 272,06m2	1176, RUE OWANDO	5-BZV	ONDAYE Roland Wilfrid Cyriaque
35	28077 du 07-01-22	Sect P2, bloc 89 ; Pile 9 ; Sup : 243m2	21, RUE DAHOMEENS	3-BZV	NKONI Marie Françoise
36	30189 du 03-05-23	Sect P5, bloc 93, Piles 2et 3 (ex.1bis et 1), Sup : 260,44m2	102TER, RUE DES MARTYRS	3-BZV	DIAWARA née DIAKITE Fatoumata
37	32562 du 30-09-24	Sect B, bloc 05 ; Pile 04 ; Sup : 600,00m2	RUE OWASSA (QUARTIER : 01 KINDA-ONDZOKO)	CUVETTE	MOUELE Florent
38	38715 du 04-11-24	Sect P7, bloc 97 ; Pile 4 ; Sup : 274,92m2	1124, RUE NKÔ (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	OKASSA Providence
39	32573 du 02-10-24	Sect P3, bloc 70 ; Pile 8 ; Sup : 380,14m2	59, RUE BACONGO	3-BZV	ONDZELA Jacques
40	32700 du 31-10-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 30.000,00m2 soit 3ha	VILLAGE MOUTOH	POOL	N'DAOU DONGOU GAMBI
41	32508 du 11-09-24	Sect M, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILILOU)	POOL	MPAMY Michel
42	32649 du 22-10-24	Sect P10, bloc 61 ; Pile 08 ; Sup : 246,40m2	37, RUE MBAMOU (QUARTIER BONGO)	4-BZV	MOUATEKE MOUASSANGUIELA CHRISTIANE
43	32646 du 22-10-24	Sect E, bloc - ; Pile - ; Sup : 899,35m2	KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILILOU)	POOL	NDONGO ONGAGNA Eric Lhionel
44	32645 du 22-10-24	Sect E, bloc - ; Pile - ; Sup : 809,03m2	KINTELE (QUARTIER PAUL NGAMBI)	POOL	NDONGO ONGAGNA Eric Lhionel
45	32586 du 07-10-24	Sect V, bloc - ; Pile - ; Sup : 2.303,71m2	KINTELE (QUARTIER LIFOUA)	POOL	ISSOKO ONGAGNA Ana Francis

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 22 novembre 2024

Le Chef de Bureau,

Gilbert MBANDZA.

FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le président Denis Sassou Nguesso dénonce la non mise en œuvre des résolutions des ÉGENFR!

A l'occasion de la célébration de la fête de la République le 28 novembre 2024, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, dans son message largement consacré à la jeunesse, a épinglé la non mise en œuvre des résolutions des Etats généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche (ÉGENFR).

Il a rappelé que l'année 2024 a été déclarée par lui, année de la jeunesse et que les résultats des Etats généraux ont été livrés depuis le mois de février de cette année. Une façon de dire que la jeunesse, qui en est la première bénéficiaire, attend la mise en œuvre de ces conclusions.

Le Chef de l'Etat a en outre fait deux révélations fort importantes et inattendues: la première: trois milliards suffisent pour payer chaque année les bourses des étudiants de l'Enseignement supérieur. Or, 9 milliards de Francs CFA sont programmés tous les ans. Le président de la République s'est donc interrogé sur la disparition de 6 milliards chaque année. Mais, la réponse n'est que secret de polichinelle, car il est très facile de trouver celui ou ceux qui détournent ces deniers publics.

La seconde, le président de la République s'est étonné que 10 mois après la fin des états généraux, en février 2024, le premier ministre, Chef du Gouvernement, n'ait pas mis en œuvre les lois d'abord et les résultats ensuite issus de

ces états généraux. Il s'agit de trois lois: la loi sur l'organisation du système éducatif, la loi sur l'orientation de la recherche scientifique et la loi sur la programmation budgétaire.

En renvoyant aux calendes grecques la mise en musique des résolutions des ÉGENFR, le premier ministre, Chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, prend une triple et lourde responsabilité vis-à-vis du Chef de l'Etat, de la jeunesse en tant que première bénéficiaire de ces états généraux en souffrance dans les tiroirs de la primature, et de l'Histoire.

Ayant construit leur chemin dans un contexte marqué par la pandémie de la COVID-19 et un scepticisme ambiant tenace, les ÉGENFR, arrimés au Sommet mondial sur la transformation de l'Education (SMTE), loin d'être un délire inopérant ou une rêverie blâmable des lettrés, sont une chance inouïe pour la jeunesse et partant, pour le système éducatif congolais dont l'essoufflement et le manque de qualité sont décriés aussi bien par les enseignants, les apprenants que les parents d'élèves. Reste à espérer qu'ils



Le président Denis Sassou Nguesso entouré des parlementaires après son message sur l'état de la nation

n'aient pas le même futur que les expériences qui les ont précédés: l'échec.

Pour mémoire, en 1991, à l'issue de la conférence nationale souveraine à Brazzaville, un acte fut pris concernant l'organisation des états généraux de l'Education. Ouvert officiellement par le Gouvernement de transition du premier ministre André Milongo, ces états généraux de l'Education furent refermés aux lendemains de l'élection du président Pascal Lissouba qui souhaita s'impliquer personnellement dans leur organisation, selon son proche entourage.

Du 6 au 10 novembre 2006, Brazzaville abrita les assises de l'Atelier national de concertation sectorielle pour la refondation du système éducatif congolais (ANREC). Elles furent conçues au départ pour être les états généraux de l'Education lesquels auraient dû se tenir en 1992.

Mais, compte tenu de la méthodologie adoptée s'inscrivant davantage dans l'urgence des problèmes à résoudre que dans une vision prospective globale, le Gouvernement de l'époque et les partenaires au développement, en l'occurrence le PNUD et l'UNESCO convinrent de redimensionner ces états généraux en un Atelier dénommé ANREC. Le coordonnateur en fut le ministre de l'Enseignement supérieur, Henri Ossebi et à ce titre président de la Commission nationale congolaise pour l'UNESCO. L'urgence des problèmes à résoudre fut liée à l'état de délabrement catastrophique du système éducatif, conséquence des tourmentes guerrières de 1997, 1998 et 1999 qu'avait connues le Congo, et caractérisées par des destructions massives et des pillages d'infrastructures scolaires, de formation et de recherche. A ce jour, le Congo

peine à s'en relever. En dehors de ces tentatives de 1992 et 2006, il n'eut jamais des ÉGENFR.

A signaler que de nombreux séminaires, ateliers et colloques ayant conduit à l'élaboration des rapports, de programmes de plans d'actions, de politiques et de stratégies sectorielles au niveau national n'ont malheureusement pas réussi à répondre à trois questions fondamentales: pourquoi les problèmes du système éducatif congolais perdurent alors que plusieurs plans et stratégies ont été adoptés et mis en œuvre? Le système d'éducation et de recherche du Congo est-il adapté pour répondre aux objectifs et priorités de développement socio-économique durable du Congo? Que faire pour en sortir?

Les manifestations récurrentes de mécontentements observés au fil des années à travers des

préavis de grèves, des grèves effectives ou des concerts de casseroles et autres vuvuzelas montrent bien les malaises et l'urgence de mettre en œuvre les résolutions des ÉGENFR, organisés pour l'avenir, à un horizon de 5 à 10 ans, en vue de transformer le visage du système éducatif, de formation et de recherche du Congo. «Combien l'éducation durera-t-elle? Juste autant que la vie. Quelle est la première partie de la politique? L'éducation. La seconde? L'éducation. Et la troisième? L'éducation», disait Jules Michelet dans Le Peuple. Au regard du pacte de la transformation mondiale de l'Education signé par le Congo, le Gouvernement devra consacrer 25% du PIB au budget de l'Education. Respecter cet engagement sera un signal fort envoyé aux plans national et international. Et, vu les multiples défis à relever, qui sont importants et urgents, seules des mesures financières exceptionnelles soumises à la volonté du président de la République, le Chef de l'Etat, pourront impulser, de manière très significative, la transformation du visage du système éducatif, de formation et de recherche du Congo.

Viclaire MALONGA

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Par acte sous-seing privé en date du 1er juin 2024, **DELOITTE TOUCHE TOHMATSU**, Société Anonyme, au capital de 10 000 000 FCFA, dont le siège social est situé immeuble la Place, dans le lotissement Roc de Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2009-B14-00045** (Société Apporteuse) et **DELOITTE CONGO**, Société Anonyme, au capital de 10 000 000 FCFA, dont le siège social est situé immeuble la Place, dans le lotissement Roc de Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B14-00009** (Société Bénéficiaire), ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif.

Aux termes de ce projet, la Société Apporteuse ferait apport, à titre d'apport partiel d'actif, à la Société Bénéficiaire d'une branche complète et autonome de son activité de Conseil (gestion de risque et risque advisory, conseil en stratégie et opération, conseil en management et organisation, système d'information, capital humain), dont l'actif est évalué à 2 083 337 315 Francs CFA, et le passif à 2 083 337 314 Francs CFA, soit un actif net apporté de 1 Francs CFA.

En contrepartie de l'actif net apporté, il ne sera pas attribué à la Société Apporteuse des actions et/ou parts sociales dans la Société Bénéficiaire de l'apport, dans la mesure où cet apport n'entraîne pas une participation au capital de celle-ci.

La date d'effet comptable et fiscal de l'Apport partiel d'actif est fixée au 1er juin 2024. Sans préjudice de la date d'effet comptable et fiscal, la date d'effet juridique de l'Apport serait la date de constatation de la réalisation définitive de l'Apport par la dernière des Assemblées Générales des actionnaires de la Société Apporteur ou de la Société Bénéficiaire.

La Société Bénéficiaire serait subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la branche d'activité de Conseil apportée par la Société Apporteuse à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

Les créanciers des sociétés participant à l'opération d'apport partiel d'actif, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cet apport partiel d'actif dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution du présent avis.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, au nom de Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire, le 29 novembre 2024.

Pour avis.

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Par acte sous-seing privé en date du 1er juin 2024, **DELOITTE TOUCHE TOHMATSU**, Société Anonyme, au capital de 10 000 000 FCFA, dont le siège social est situé immeuble la Place, dans le lotissement Roc de Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2009-B14-00045** (Société Apporteuse) et **DJF**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 1 000 000 FCFA, dont le siège social est situé avenue du Maréchal Lyautey, Brazzaville, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B17-00014** (Société Bénéficiaire), ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif.

Aux termes de ce projet, la Société Apporteuse ferait apport, à titre d'apport partiel d'actif, à la Société Bénéficiaire d'une branche complète et autonome de son activité de Conseil Fiscal et de Conseil Juridique, dont l'actif est évalué à 436 229 771 Francs CFA, et le passif à 436 229 770 Francs CFA, soit un actif net apporté de 1 Francs CFA.

En contrepartie de l'actif net apporté, il ne sera pas attribué à la Société Apporteuse des actions et/ou parts sociales dans la Société Bénéficiaire de l'apport, dans la mesure où cet apport n'entraîne pas une participation au capital de celle-ci.

La date d'effet comptable et fiscal de l'Apport partiel d'actif est fixée au 1er juin 2024. Sans préjudice de la date d'effet comptable et fiscal, la date d'effet juridique de l'Apport serait la date de constatation de la réalisation définitive de l'Apport par la dernière des Assemblées Générales des actionnaires de la Société Apporteur ou de la Société Bénéficiaire.

La Société Bénéficiaire serait subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la branche d'activité de Conseil de Fiscal et de Conseil Juridique apportée par la Société Apporteuse à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

Les créanciers des sociétés participant à l'opération d'apport partiel d'actif, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cet apport partiel d'actif dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution du présent avis.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, au nom de Société Apporteuse, le 29 novembre 2024 et au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville au nom de la Société Bénéficiaire, le 29 novembre 2024.

Pour avis.

APPELS A CANDIDATURE

Membre d'un Groupe International et important Etablissement financier de la place, recherche pour sa Direction Audit Interne à Pointe-Noire

1 inspecteur et 1 auditeur juniors:

Sous la Direction du Directeur de l'Audit Interne, l'inspecteur & auditeur juniors auront pour missions:

- Préparer et réaliser des missions d'audit interne et d'inspection;
- Rédiger des rapports d'audit et d'inspection;
- Formuler et faire suivre l'application des recommandations.

Activités liées au poste:

- Contrôler la régularité et la sincérité des données comptables et des dossiers;
- Reporter les informations qui concourent à la fiabilité des résultats;
- Assurer une veille sur des domaines de gestion sensibles ou présentant un intérêt pour la banque notamment en matière de réglementation bancaire et de bonnes pratiques;
- Assurer la retransmission commentée des informations au sein des équipes;
- Assister les inspecteurs/auditeurs seniors et chefs de mission dans la réalisation des missions;
- Participer à la réalisation des plans de mission;
- Réaliser les travaux de recherche et d'investigation;
- Rédiger les premières synthèses de travail.

Profil:

De formation universitaire BAC+4/5 en Audit interne, finances et comptabilité ou diplôme équivalent avec une expérience d'au moins un an dans le métier d'audit idéalement dans un cabinet d'audit, une banque ou Microfinance.

Savoir:

- Avoir des connaissances en audit et conseil en système d'information (normes...).
- Avoir des connaissances en gestion, comptabilité et finance.
- Avoir des connaissances en gestion de projet.
- Connaître les référentiels de contrôle (**COSO, COBIT, ...**).

Savoir-faire:

- Maîtrise des outils informatiques (**Word, Excel, PPT, Access...**).
- Avoir la pratique de la réglementation COBAC.
- Concevoir un programme de mission d'audit.
- Préparer les éléments nécessaires à un audit.
- Transmettre des éléments nécessaires à un audit.
- Avoir la connaissance de la norme ISO, ISAE, ...

Savoir-être:

- Avoir l'esprit d'analyse.
- Avoir l'esprit d'équipe.
- Être disponible.
- Avoir un bon sens organisationnel.
- Être rigoureux.
- Être intègre.
- Avoir le sens du questionnement.

DOSSIER DE CANDIDATURE:

- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae avec photo à jour daté et signé.
- Diplômes et attestation de travail.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante: freclutement2018@gmail.com

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 16 décembre 2024.

N.B: Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour un entretien.

ÉPIDÉMIE MPOX

22 cas enregistrés au Congo!

L'expansion de l'épidémie Mpx représente pour le continent africain une pré-occupation majeure guidant l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à classer cette épidémie dans la catégorie des maladies infectieuses au rang d'urgence. Le 14 août 2024, le directeur général de l'OMS avait lancé une alerte en déclarant l'épidémie de Mpx comme une urgence de santé publique de portée internationale. A ce jour, le Congo a déjà enregistré 22 cas touchés par cette épidémie qui sévit plus en Afrique centrale, notamment en RDC, pays frontalier au Congo.



Dr Vincent Dossou Sodjinou répondant aux questions du journaliste

cas au Congo, hormis les 22 connus, au regard de l'ampleur de cette épidémie?

****Votre question est justifiée.** Au regard de notre proximité avec la RDC, on est bien en droit de se demander s'il n'y a pas des cas détectés. C'est entre autres pour répondre à cette question que le ministère en charge de la santé a déployé des équipes tout le long du corridor fluvial. Les premiers constats qui remontent du terrain tendent à nous apaiser et à nous rassurer. Ce qui est important, c'est de renforcer la surveillance et de rechercher activement les cas suspects. Et, c'est ce que le Gouvernement fait avec l'appui de l'OMS, de l'USAID, CDC Afrique, UNICEF et les autres partenaires. Je tiens à vous dire qu'au-delà des 22 cas confirmés, le pays a notifié plus de 200 cas suspects qui sont revenus négatifs après les examens de laboratoire. Cela nous rassure que le système de surveillance fonctionne et détecte les cas malgré qu'il y ait quelques améliorations à apporter et sur lesquelles le Gouvernement travaille.

***Comment peut-on se protéger contre cette maladie?**

****Pour se protéger contre le Mpx, il est essentiel de respecter les recommandations suivantes:** - Hygiène des mains: Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau propre et du savon, utilisez des solutions hydro alcooliques. Si le savon n'est pas disponible, vous pouvez également utiliser de la cendre. - Éviter les contacts avec les animaux: Évitez tout contact non protégé avec les animaux sauvages, en particulier ceux qui semblent malades ou morts. - Prévenir les contacts humains: Évitez tout contact physique et sexuel avec des personnes infectées par le Mpx, notamment celles présentant des symptômes tels que des éruptions cutanées. Cela inclut la prudence vis-à-vis des fluides corporels tels que le sang, les urines, la salive, les selles, les vomissements, la sueur et le sperme. Et enfin - Manipulation des objets: ne manipulez pas les objets ou les linges utilisés par les personnes malades pour réduire le risque de transmission.

***Quels sont les moyens que déploie l'OMS face à cette épidémie, surtout dans la surveillance et les aspects liés au laboratoire?**

****Depuis le début de l'épidémie, l'OMS soutient activement le Gouvernement pour la riposte à l'épidémie de Mpx. Cet appui se fait sur plusieurs volets.**

Ainsi, l'OMS a fourni et continue de fournir des orientations stratégiques et des directives techniques et des directives techniques sur comment prévenir, détecter et gérer de façon globale l'épidémie de Mpx. L'OMS a appuyé la formation de deux groupes de 215 points focaux de surveillance provenant de tous les départements du pays sur comment surveiller, rechercher et détecter les cas de la maladie, assurer la prise en charge et prévenir la propagation de la maladie. L'OMS a également renforcé les capacités des laboratoires du pays pour collecter, transporter de façon sécurisée les échantillons auprès des cas suspects, ainsi que la confirmation des cas par les laboratoires nationaux de référence. Dans ce cadre, nous avons fourni des équipements et des négatifs aux laboratoires. L'OMS soutient au jour le jour le centre des opérations d'urgence de santé publique dans la coordination technique de la réponse à l'épidémie. L'OMS a appuyé techniquement et financièrement le déploiement des missions conjointes de réponse le long du corridor fluvial que nous avons évoqué plus haut. L'OMS coordonne les partenaires techniques et financiers pour des appuis coordonnés au Gouvernement. Dans ce sens, l'OMS veille à ce que les actions des différents partenaires tels que l'UNICEF, le PNUD, l'UNESCO, le HCR, la Banque mondiale, le FNUAP, etc se complètent harmonieusement pour un contrôle rapide de la situation. L'OMS a mobilisé environ un milliard de francs Cfa auprès de l'USAID et d'autres entités pour soutenir le plan national dont la mise en œuvre est pilotée par le centre des opérations d'urgence de santé publique. Avec ce financement, l'OMS veille aussi à mettre en œuvre des investissements pour rendre le système de santé national plus fort et plus résilient et pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle des soins de santé primaire. Enfin l'OMS coordonne les réunions transfrontalières avec la RD Congo pour la mise en œuvre des actions coordonnées au niveau des frontières. A noter que le virus du Mpx a été isolé pour la première fois en 1958 au Danemark chez les singes venant d'Asie d'où son appellation variole du singe. La première description de la maladie chez l'homme a été faite en 1970 à Basankusu dans la province de l'Équateur, en RDC. Le Mpx est devenu la principale cause d'épidémies chez l'homme, particulièrement dans les pays d'Afrique centrale et occidentale.

Propos recueillis par
Philippe BANZ

FORMATION

Sensibiliser à la gestion des conflits en milieu scolaire

Organisé par l'ONG "Viens et Vois", en partenariat avec la KOGE et la Mission évangélique Braille (M.E.B), le séminaire-atelier sur la gestion des conflits en milieu scolaire, s'est déroulé du 15 au 17 novembre 2024, au complexe scolaire Emmaüs (C.S.E.), situé dans la commune de Kintélé. Sous les auspices de Emerson Massa, promoteur du CSE et président de l'ONG "Viens et Vois", qui avait à ses côtés, Grégoire Diassouka, son directeur.



Les participants à l'atelier de formation autour du président E. Massa

Réunissant une trentaine de participants, au nombre desquels, les personnels enseignants et éducatifs, des élèves, des représentants de la Croix bleue internationale, des membres de l'ONG "Viens et Vois" ainsi que des parents d'élèves, cet atelier a accouché d'une série de recommandations dont celle portant sur le renforcement et la sensibilisation aux conflits dans les écoles à travers des modules réguliers intégrés dans les programmes de formation. Il a été animé par des experts hautement qualifiés, et a été présenté en deux parties: un exposé et des débats. Il a permis de renforcer les capacités des participants en gestion des conflits et en communication non violente; de promouvoir une meilleure compréhension des avantages de la diversité culturelle dans la gestion des relations interpersonnelles; d'outiller les participants avec des compétences pratiques

en médiation et en résolution de conflits; d'encourager un dialogue inclusif et constructif au sein de l'école inclusive Emmaüs. Des recommandations formulées font également mention de la création des mécanismes de médiation scolaire pour résoudre les différends entre élèves, enseignants et parents; de la formation davantage de médiateurs communautaires pour intervenir dans des situations conflictuelles au sein des communautés éducatives; de l'encouragement à la pratique de la communication non violente dans tous les milieux éducatifs et familiaux; de l'organisation des ateliers similaires pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires et pérenniser les bonnes pratiques; de l'implication des partenaires financiers et techniques dans le suivi et l'évaluation des initiatives de gestion des conflits. Les acquis de cet atelier contribueront à promouvoir la paix, l'harmonie et l'inclusion au sein du complexe scolaire Emmaüs.

Mme Gassi née Marie Angèle Pourou Ndinga, une participante, a, au nom de ses collègues, pris l'engagement de mettre en pratique les connaissances acquises: «Nous repartons avec de nouveaux outils, de nouvelles perspectives que nous nous engageons à mettre en pratique grâce à une motivation renouvelée à devenir des acteurs du changement dans nos milieux. Que cet atelier soit le point de départ d'une transformation durable pour nous tous et pour nos communautés respectives», a-t-elle dit. Remerciant les partenaires pour leur appui, le promoteur de l'école Emerson Massa a exhorté tous les participants à être des ambassadeurs de paix et de dialogue dans leurs communautés respectives: «Que les outils et connaissances acquis vous accompagnent dans votre quotidien et contribuent à bâtir un enrichissement plus harmonieux et inclusif», a-t-il conclu.

Alain-Patrick MASSAMBA

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Des performances à améliorer

Une session bilancielle de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'est tenue le mercredi 27 novembre 2024 à Brazzaville. Au terme des travaux, où plusieurs affaires ont été examinées et adoptées, le conseil d'administration s'attend à ce que les performances de la structure s'améliorent. Il a exhorté le personnel à répondre toujours aux attentes des bénéficiaires de ses prestations.



Les administrateurs de la CNSS en plein travaux

Les administrateurs de la CNSS ont noté que «le ferme engagement et les efforts de la direction générale, des cadres et de tout le personnel de la Caisse contribueront considérablement à l'amélioration de ses performances», en dépit du fait que la situation de la structure dépend fortement du contexte économique et financier actuel très difficile. Ils ont logiquement approuvé le rapport de gestion de la direction générale, laquelle a assuré, selon eux, «le fonctionnement régulier de l'organisme, le paiement de toutes les prestations à terme échu et réalisé les investissements nécessaires.» Il ressort aussi de cette session dite bilancielle que les états financiers exercice 2023 (équilibrés à l'actif et au passif à 306.801.503.615 francs CFA contre 391.286.231.845 francs

CFA au 31 décembre 2022) ont été certifiés conformes aux normes de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (CIPRES) applicables aux Organisations de prévoyance sociale (OPS); que les opérations financières réalisées au 31 décembre se sont soldées par un résultat déficitaire de -111.250.648.181 francs CFA. De même, les administrateurs ont adopté le rapport du commissaire aux comptes «sur les états financiers annuels, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.» L'examen du rapport de gestion exercice 2023 souligne que la Caisse a réalisé des produits d'un montant de 99.035.736.758 francs CFA. «Les opérations financières et comptables exécutées au 31 décembre 2023 se sont soldées par un résultat de 111.250.000.000 francs CFA»,

selon le communiqué sanctionnant les travaux. Enfin, les administrateurs ont été informés de l'état d'avancement des travaux de construction de la Tour Espérance et des autres chantiers en cours; de la convention médicale conclue avec le groupe turc ACIBADEM et le niveau d'exécution du protocole d'accord conclu avec la mairie centrale de Brazzaville relatif à la prise en charge des agents retraités. De même ils ont adopté trois délibérations. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été patronnées par l'administrateur Jean-Jacques Samba, par délégation du Président du Conseil d'administration par intérim Georges Emmanuel Zoula, en présence du Directeur général de la CNSS, Evariste Ondongo.

G.-S.M.

4^e EDITION ELECTION MISS PAUSE-CAFE

La Ponténégrine Rogea Mizelle De Lama, couronnée

Placée sous le thème: "Couronner la beauté et l'intelligence au féminin", la 4^e édition du concours de beauté "Miss Pause-Café" a tenu ses promesses. Elle s'est déroulée à l'hôtel Radisson Blu de Brazzaville, le samedi 30 novembre 2024. La compétition a concerné vingt jeunes filles toutes resplendissantes, venues de divers horizons. Au terme d'un concours âprement disputé, le jury composé des personnalités expérimentées dans le domaine de la beauté et de l'entrepreneuriat a couronné la ravissante Rogea Mizelle De Lama (18 ans), native de Pointe-Noire, pour son talent, son niveau intellectuel, sa beauté et son charisme. Etudiante, elle succède à Francia Ariel Ndinga, élue en 2023.



Mlle Rogea Mizelle De Lama, "Miss Pause-Café" 2024

ment des prix. La cérémonie de remise de prix a été rehaussée de la présence des invités de marque, des partenaires, des familles des candidates...

Devant les membres du comité d'organisation et un public branché, les candidates ont fait des

ternet du public qui suivait la soirée en distanciel, c'est Mlle Rogea Mizelle De Lama qui a remporté la couronne de "Miss Pause-Café". Elle s'est distinguée par ses prestations et sa capacité intellectuelle.

«J'ai fourni beaucoup d'efforts,



Le Dr. Daniel Ovaga de la clinique Sécurex, l'un des partenaires, encourageant les lauréates en présence d'Alain Kevin Andély

passages à la tribune, en tenue décontractée, en costumes traditionnels et en robes de soirée. Elles ont montré leur talent et ont été applaudies. Après l'appréciation des quatre membres du jury et le vote à travers In-

et je suis très fière de moi. Mon projet consiste à créer une entreprise de fabrication de produits capillaires naturels, pour les cheveux noirs. La beauté des femmes réside dans les cheveux, car ils nous rendent

HOMMAGE

Une chanson en mémoire de Michel Boyibanda

L'artiste-musicien, auteur-compositeur Bernard Ngavoulou, alias "Le Musicophilosophe", a été inspiré. Il vient de composer une chanson pour rendre hommage à sa manière à son "ancien" Michel Boyibanda, décédé la semaine dernière et inhumé le 9 novembre à Brazzaville. Sur les raisons qui l'ont conduit à composer cette chanson, il s'explique:



Bernard Ngavoulou, alias "Le Musicophilosophe", l'un des artistes-musiciens à l'inspiration prometteuse

«Lorsque j'ai appris la nouvelle du décès de "l'ancien" Michel Boyibanda, j'ai vite réalisé qu'une icône de la rumba congolaise venait de tirer sa révérence. Cet événement de portée historique ne pouvait pas me laisser indifférent. C'est pourquoi en tant qu'artiste-musicien, de surcroît "Musicophilosophe", j'ai pris la décision de composer une chanson pour ce

grand homme qui a érigé un bel édifice culturel mieux, musical, en Afrique et pourquoi pas dans le monde. Pour ce faire, je dirais c'est le devoir de redevabilité qui m'a poussé à composer cette chanson».

Cette chanson, poursuit-il «porte le titre: "Michel Boyibanda

plus confiantes, et permettent de nous assumer et cela fait de nous des Noires accomplies», a affirmé la Miss Rogea Mizelle De Lama.

Présentant les contours du concours, le directeur général du groupe B2B communication, Alain Kevin Andély, a souligné: «"Miss Pause-Café" est un savant dosage entre la culture et le numérique, au service d'une jeunesse entreprenante... Aujourd'hui, avec ce concours notre volonté est de faire découvrir au monde et au peuple congolais toute la beauté et l'intelligence de la femme congolaise. Nous voulons également

montrer la voie, celle de la prise d'initiative et de l'entrepreneuriat en respectant nos valeurs cardinales qui sont: qualité du travail fourni, création de la valeur pour nos clients et surtout, respect des engagements pris ».

"Miss Pause-Café" a été lancé en 2021, en vue de mettre en valeur les projets des jeunes filles congolaises désireuses de s'affirmer pour être des modèles féminins de réussite et inspirer des vocations au sein de la jeunesse féminine congolaise.

A.-P. MASSAMBA

akeyi" (entendez Michel Boyibanda s'en est allé). «Les personnes qui m'ont accompagné pour la réalisation de ce single sont: Missile Drone; Mondésire Nkodia; Berfelie, ma fille; Etokrokoto et moi-même. Le style musical est celui que j'ai créé, c'est-à-dire la "rumba ntsiawalisé". Dans cette œuvre, en résumé, j'ai seulement souhaité un adieu à Michel Boyibanda. En disant en tant qu'icône de la musique congolaise et africaine, nous ne pouvions célébrer son décès qu'en chantant, dansant à travers une chanson. J'ai fait de l'autoproduction, mon souhait c'est d'entendre cette œuvre être diffusée sur les antennes des radios des deux Congo, d'Afrique et d'ailleurs, et si des sponsors peuvent me donner un coup de pouce, nous pourrions réaliser un clip. Voilà !»

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

SECOMAT INGENIERIE CONGO

Société par Actions Simplifiées

Au capital Social de FCFA: Cinq millions (5 000 000)

Siège social: 1 angle, avenues Commandants FODE & Benoit

GANONGO,

Immeuble «MORIJA»,

Centre-Ville, Pointe-Noire

République du Congo

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique de la société **SECOMAT INGENIERIE CONGO «SAS»**, du 15 MAI 2024, pris au rang des minutes du notaire, en date du 18 SEPTEMBRE 2024, il a été décidé de ce qui suit:

- Fin anticipée du mandat de monsieur Xavier Jean Marie VALLETTE aux fonctions de Président de la société, à compter du 15 mai 2024.

- Nomination de Madame Ingrid PELEMAN, aux fonctions de présidente de la société pour une durée indéterminée.

Dépôt: Au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01201**

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° **CG-PNR-01-2024-B16-00557**.

Fait à Pointe Noire, le 21 novembre 2024.

Pour avis.

ANNONCE LEGALE

Office Notarial Maître Raymond ASSAH

Sis au Centre-ville, derrière la Bourse du Travail, vers l'entrée de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (E.AD) boîte postale 5005, Téléphones : (242) 05.553.15.07 / 06.675.15.15 e-mail : étudeassah.notaires@gmail.com, Pointe-Noire, République du Congo.

LA SOCIETE «SAMWATEX» S.A.R.L

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au capital social de Francs C.F.A: TROIS MILLIONS (3.000.000)

Siège social : 91, avenue Germain BICKOUMA, Immeuble ABDALLAH, 2^e étage, quartier Centre-ville, Arrondissement N° 1, E.P.LUMUMBA,

Pointe-Noire, République du Congo

R.C.CM Pointe-Noire : CG / PNR -01 -2024 -M - 04548 du 01/10/2024

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs de ses minutes, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, titulaire d'un office, de résidence à Pointe-Noire, portant «Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «SAMWATEX» S.A.R.L. et en date à Pointe-Noire du neuf septembre deux mil vingt-quatre, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du quinze octobre deux mil vingt-quatre, il a été procédé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales, à la modification et à la refonte des statuts «SAMWATEX S.A.R.L. suite à l'extension par celle-ci du champ de son objet social comme suit La société «SAMWATEX-SARL» a désormais pour objet social en République du Congo, dans tous les Etats-parties du Traité de l'O.H.A.DA et à l'étranger:

1°- Le commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés **G460203:**

Le commerce, import, achat, distribution et vente de toutes marchandises, de tous produits, notamment les produits

alimentaires, les produits cosmétiques et de nettoyage etc.

2°- Le commerce de gros de textiles, habillement et chaussures **G460301:**

Le commerce, import-export, achat, revente et distribution de toutes marchandises, de tous produits, notamment la friperie, la vente de tissus, l'habillement : Homme ; Femme et Enfant etc

3°- Activités de soutien aux entreprises n.c.a. **N820003**

La représentation de sociétés étrangères ayant un objet similaire.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (modifié le 01 octobre 2024) sous le numéro **CG/**

PNR-01-2024-M-04548, cette société a pour gérant associé, Monsieur

ALI MUSTAPHA, demeurant quartier Centre-ville à Pointe-Noire, République du Congo. Majeur, de nationalité libanaise né le seize mars mil neuf cent

quatre-vingt-neuf à KOUNIN République du Liban. Titulaire d'un passeport délivré au Liban, le 10 mars 2020,

sous le numéro **LR1787086**.

Pour avis

CRISE AU SEIN DE LA FECOFOOT

La FIFA statuera sur le cas congolais ce 10 décembre

Des sources bien informées, le mardi 10 décembre 2024 se tiendra la session du Conseil de la FIFA au cours de laquelle le principal organe de décision de l'instance dirigeante du football mondial prendra, entre autres, des décisions concernant certaines associations, dont celle du Congo secouée par une crise qui dure un peu plus de quatre mois. La situation du football congolais devient de plus en plus préoccupante au fur et à mesure que la crise perdure. A la date d'aujourd'hui, la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) est comme un monstre à deux têtes, car à côté du Comité exécutif régulièrement élu et reconnu par les instances internationales se dresse une certaine "Commission ad hoc" «illégal aux yeux de la FIFA et de la CAF», mais bénéficiant du soutien du ministère en charge des sports. Cette connivence, pointe un confrère, Le Troubadour, «dévoile une certaine ingérence dans les activités de la FECOFOOT. Or la non-ingérence de quelque tiers dans les activités de toute fédération affiliée à la FIFA et à la CAF est un principe sacro-saint».

Nombreux sont les férus du football qui attendent un



Tavares Gelson Fernandez retour à la normale. Entre-temps, le 28 novembre 2024, une mission conjointe des instances faïtières du football, au double niveau mondial et africain (FIFA/CAF), a séjourné à Brazzaville à la demande du ministre Hugues Ngouélondélé. Son rôle était d'exprimer clairement la position de la FIFA, qui a été révélée dans deux précédents courriers dont nous avons largement fait écho dans nos éditions. Le patron du sport congolais aurait suggéré la mise en place d'un Comité de normalisation pour régler le litige. «Cela ne nous convient pas. La situation inquiète grandement la FIFA et elle n'est pas belle pour la jeunesse, pour le développement. A notre niveau,



Hugues Ngouélondélé il n'y a pas de négociation», a confié, agacé, Tavares Gelson Fernandez, directeur des Associations membres de la FIFA pour l'Afrique. Et de conclure: «La balle est dans le camp du Congo». Les membres du Conseil de la FIFA auront à se pencher sur le contenu du rapport présenté par les membres de la mission conjointe du 28 novembre 2024 déléguée au Congo. Les regards sont donc tournés vers Zurich pour quelques jours encore. Le spectre d'une suspension plane sur le football congolais. On ne sait pas où cette crise «factice» mènera.

Franck SOUAPIBOU

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

"ALLMANN GROUP"

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège social : ABIDJAN, YOPOUGON ANANERAIE 01, BP 1578 ABJ 01, CÔTE D'IVOIRE

Siège de la succursale en République du Congo :
Appartement A09, Avenue Ngueli-Ngueli, quartier Wharf Exxaro, Pointe-Noire; RCCM : CG-PNR-01-2024-B21-00018

AVIS D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société A Responsabilité limitée dénommée « ALLMANN GROUP » tenue en date du dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à Abidjan (Côte d'Ivoire), reçu le 08 octobre 2024 au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 10 octobre 2024, sous Folio 187/5, numéro 7631, il a été décidé l'ouverture d'une Succursale de la société ALLMANN GROUP en République du Congo.

A cet effet, ALLOKO N'goran Hermann, de nationalité ivoirienne, a été nommé en qualité de représentant légal de la succursale de la société ALLMANN GROUP en République du Congo pour une durée de deux (2) ans.

La société ALLMANN GROUP a, entre autres, pour objet la production et la commercialisation de produits vivriers, la maintenance et la mécanique générale, le transport public, privé de personnes et de marchandises, l'import et l'export, les prestations de services, divers. Durée : Deux (2) ans.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, le 15 novembre 2024, sous le numéro CG-PNR-01-2024-B-00864 ;

La Succursale de la société ALLMANN GROUP a, par conséquent, été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 novembre 2024, sous le numéro CG-PNR-01-2024-B21-00018.

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU

BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	30175 du 12/05/2022	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 554,65 m ²	DJENO (Famille Tchiniambi)	Arr 06	BAMANA MANDILOU MOEBO KITOKO Régina
2	30802 du 27/06/2023	Pile(s) 09 et 10	Bloc 28	Section CD	Superficie 1000,00 m ²	NANGA (PAKA MARIE)	Arr 06	MAKAYA BONGO Harris Aurfrey
3	31055 du 25/10/2023	Pile(s) 153	Bloc /	Section E	Superficie 1167,97 m ²	CENTRE VILLE 43 rue de mboukou-massi)	Arr 01	LOUKOKI François
4	30012 du 03/10/2023	Pile(s) 03	Bloc 94	Section BF	Superficie 375,00 m ²	MPAKA	Arr 03	KIMBIDIMA-MAKOUNDOU Reine Audry
5	30734 du 11/05/2023	Pile(s) 08	Bloc 16	Section BT	Superficie 750,00 m ²	TCHIMBAMBA (Zone Mbanda)	Arr 01	ONDONGO P.-L. Hugues et BONGABIA OOUASSA H.-E. Bénédicte
6	30643 du 08/03/2023	Pile(s) 02 et 04	Bloc 05	Section BL	Superficie 569,41 m ²	NANGA ZONE LAC (File Tchiyobo)	Arr 06	DZELLAT Marius
7	30642 du 08/03/2023	Pile(s) 09	Bloc 100	Section NI	Superficie 500,00 m ²	DJENO (Famille Tchimpanana)	Arr 06	ANDZIBA BIKOUNKOU Roviane Gelaine
8	31272 du 13/03/2024	Pile(s) 08	Bloc 42	Section BL	Superficie 750,00 m ²	NGOYO (File TCHISSELO)	Arr 06	KORILA Charles Adrien
9	30718 du 26/04/2023	Pile(s) 07	Bloc 270	Section BN	Superficie 400,00 m ²	MAYINGA (File Tchimbambouka)	Arr 06	PAMBOU Claudia Stella Gwladys
10	31420 du 04/06/2024	Pile(s) 02 bis	Bloc 30	Section BS	Superficie 459,63 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	HOLLALWOT ONDONGO Gidelvy
11	29840 du 30/08/2021	Pile(s) 07	Bloc 190	Section BY 2 ^{ème} Tranche	Superficie 500,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	SIEFOU MAMBOU Isabelle Patricia
12	31241 du 16/02/2024	Pile(s) 13	Bloc 64	Section M ²	Superficie 400,00 m ²	THIMBAMBA (FLLE BOULOLO)	Arr 01	MAKAMBA Staecy Oumone
13	30016 du 09/02/2022	Pile(s) 05	Bloc 33	Section BNB	Superficie 400,00 m ²	NGOYO	Arr 06	MBOU IPOLO Melie Gavinielle
14	31126 du 13/12/2023	Pile(s) 11 et 13	Bloc 166	Section BL	Superficie 1000,00 m ²	NGOYO LA PLAINE (File TCHISSELO)	Arr 06	BAKOUA-NTSAYI Ida Annick
15	30861 du 20/07/2023	Pile(s) 19	Bloc 168	Section BL	Superficie 500,00 m ²	COTE-MATEVE	Arr 06	BOUKONDZO Leonie
16	31390 du 21/05/2024	Pile(s) 06	Bloc 43	Section BL suite 1 ^{ère} Tranche	Superficie 418,02 m ²	NANGA (File Tchiyobo)	Arr 06	BIYERI Quentn Johnlee
17	31492 du 23/07/2024	Pile(s) 07	Bloc 27	Section A	Superficie 500,00 m ²	N'KOTCHI-FOUTA	Tchiamba-nzassi	MATONDO BOUANGA Patricia Nadège Léa
18	31564 du 04/09/2024	Pile(s) 01 et 03	Bloc 119	Section BP (suite)	Superficie 1000,00 m ²	MPITA	Arr 01	SOCKY WAFOUTOU Reine Belinda
19	31197 du 26/01/2024	Pile(s) 03 bis	Bloc 281	Section BN	Superficie 379,19 m ²	Mayinga (File Mboma-Tchinkassi Tchimbambouka)	Arr 06	BOCKONDAS BONIAMBET Yannick et BOCKONDAS Née BAMANISSA Chancelvie
20	31481 du 16/07/2015	Pile(s) 02	Bloc 77	Section BXA	Superficie 189,15 m ²	NGOYO (File Tchilindou)	Arr 06	BANZOUZI Crispin Emile
21	31436 du 14/06/2024	Pile(s) 15	Bloc 67	Section BG suite	Superficie 680,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MIA YOKA BANZOUZI Aurel Freddy
22	23639 du 10/04/2024	Pile(s) 352	Bloc /	Section I	Superficie 402,50 m ²	BOURSE DU TRAVAIL (CENTRE VILLE)	Arr 01	BOUITI Paul
23	31328 du 16/04/2024	Pile(s) 02	Bloc 89	Section BE	Superficie 339,15 m ²	MPAKA	Arr 03	NZOBADILA VOUMBOUKOULOLO Lirole
24	31324 du 15/04/2024	Pile(s) 02	Bloc 8 bis	Section J	Superficie 364,33 m ²	KM4	Arr 01	CHARANTON MOUSSOUANGA BIZIKY Modeste Lionel
25	31519 du 13/08/2024	Pile(s) 07	Bloc 14	Section BS	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA (File Tchimbambi)	Arr 01	NGOULOLO-NGOUBILI Daslin
26	29845 du 03/09/2021	Pile(s) 03	Bloc 63 bis	Section M ²	Superficie 524,80 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	M'FOUEMOSSO Ruch Lidwine Ginette
27	30752 du 25/05/2023	Pile(s) 08	Bloc 31 ter	Section: BP	Superficie 554,40 m ²	MPITA	Arr 01	MOUANGA Quermelis Alvaro Cheril
28	25247 du 10/07/2015	Pile(s) 04	Bloc 260 bis	Section BN	Superficie 401,76 m ²	Mayinga (File Tchinkassi Tchimbambouka)	Arr 06	DZABA-DZABA PITT Modeste
29	31301 du 28/03/2024	Pile(s) 04	Bloc 77	Section BP	Superficie 498,58 m ²	MPITA (Warf)	Arr 01	ALI YANDZA Née LOUBOUNGOU FOUTY Etienne Marina
30	30971 du 11/09/2023	Pile(s) 01-10	Bloc 61	Section ABZ1	Superficie 5000,00 m ²	POINTE-INDIENNE (FLLE TCHINIMINA)	Arr /	MAYEMBO Agneone Carmelie Deogratias
31	31252 du 23/02/2024	Pile(s) 03	Bloc 36	Section BS (File Poaty Amar)	Superficie 200,00 m ²	AERO-CLUB MALALA	Arr 01	HABITAT Joseph Junior
32	31304 du 29/03/2024	Pile(s) 10	Bloc 54	Section BE	Superficie 300,00 m ²	MPAKA	Arr 03	TATY BAYONNE Saul De Tarse
33	31319 du 12/04/2024	Pile(s) 06 ter	Bloc 33	Section BP	Superficie 151,65 m ²	MPITA	Arr 01	ONA MATHIS Phonsia Dominique Keme
34	31409 du 28/05/2024	Pile(s) 15	Bloc 176	Section N	Superficie 497,50 m ²	MPAKA 120	Arr 06	PEDRO TABITA Murly Adhys
35	31392 du 21/05/2024	Pile(s) 04	Bloc 24	Section ABZ1	Superficie 500,00 m ²	Loango (File Tchililoukou I-KANGOU)	Loango	OKOUNGA DEMBAULT J-C Roger et OLANDO OTOUMOU C. E. Faustine
36	31292 du 22/03/2024	Pile(s) 218	Bloc /	Section D	Superficie 756,25 m ²	CENTRE-VILLE	Arr 01	LETEMBET-IPPET Apolinaire André
37	29928 du 16/11/2021	Pile(s) 01	Bloc 64	Section J	Superficie 400,00 m ²	MPITA	Arr 01	NGOTENI Roselyne Claudia
38	29283 du 03/09/2020	Pile(s) 07	Bloc 182	Section L (Militaire)	Superficie 360,72 m ²	LA BASE	Arr 01	NGOTENI PEYA Aude Carine
39	31425 du 07/06/2024	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 299,82 m ²	TCHIAMBAMBA (PAKAM)	Tchiamba-nzassi	LUKONGO BANZOUZI NUMBE Jackson Alpha
40	31493 du 23/07/2024	Pile(s) 09	Bloc 84	Section BM	Superficie 187,00 m ²	NGOYO	Arr 06	NGONDO MALONGA Didian Clavnick

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Chef de Bureau
Yvon Faustin Magloire OKEMBA,
Inspecteur des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 26 novembre 2024

JOURNEE AFRICAINE DE LA SECURITE ROUTIERE

La 13^e édition célébrée à Pointe-Noire par la Direction départementale des Transports terrestres

La Mairie centrale de Pointe-Noire a servi de cadre dimanche 24 novembre 2024 à la célébration de la 13^e édition de la Journée africaine de la sécurité routière. La cérémonie était organisée par la Direction départementale des Transports terrestres, représentée par M. Claiz Yvon Batoutana. Elle a connu un grand succès, avec la participation de la société pétrolière TotalEnergies EP Congo, et s'est déroulée en présence du secrétaire général du préfet du département de Pointe-Noire, Jean-Pascal Koumba. A cette occasion, tous les acteurs de la Chaîne de transport public et privé de la ville océane ont été mobilisés sur la problématique de la sécurité routière. Il a été notamment rappelé aux acteurs du transport public et privé le respect du code de la route et l'application des consignes de sécurité.

La 13^e journée africaine de la sécurité routière de cette année a été célébrée sous le thème : «La formation à la conduite des véhicules automobiles, gage d'une sécurité routière». Avec pour objectif de sensibiliser et d'informer la population congolaise, en particulier celle de la ville océane, sur les risques des accidents de la circulation qui représentent la deuxième cause de la mortalité chez les jeunes de 15 à 25 ans, selon l'Organisa-

tion mondiale de la santé (OMS). Au cours de cette journée, les règles de sécurité routière ont été rappelées aux usagers, car cela permettra de réduire les accidents de la circulation routière. Ces règles sont : attacher la ceinture de sécurité ; respecter la vitesse indiquée aux panneaux de signalisation ; au volant, le téléphone est interdit ; un seul verre d'alcool représente un danger ; pour rouler en toute sécurité, faites contrôler



Le présidium de la rencontre



Photo de famille avec les officiels.

votre véhicule ; garder la distance de sécurité ; porter le casque de sécurité (moto), etc. Dans son mot, le direc-

teur départemental des Transports terrestres de Pointe-Noire a donné les statistiques des trois derniers trimestres

de l'année 2024 de la commune de Pointe-Noire. «La commune de Pointe-Noire a enregistré, au cours de ces trois derniers trimestres de l'année 2024, 678 accidents, dont 14 décès, sans compter les dégâts matériels, les blessés légers et graves. Comparativement aux trois derniers trimestres de l'année 2023, qui avaient enregistré 770 accidents dont 12 décès, nous pouvons constater une baisse négligeable du nombre d'accidents», a indiqué M. Claiz Yvon Batoutana. Il a justifié ces accidents par la non-maîtrise de sécurité, la défaillance mécanique, etc. Le directeur départemental des Transports terrestres a aussi relevé qu'il est très important que les acteurs publics et privés des transports fassent preuve de responsabilité pour rendre plus sûres les routes ponténégrines.

En clôturant les activités de la 13^e Journée africaine de la sécurité routière à Pointe-Noire, le secrétaire général du préfet de Pointe-Noire a invité les usagers de la route à communiquer avec elle, car la route, elle-même, communique à travers les panneaux de signalisation. Il a également exhorté les usagers de la route à faire un bon usage de la route et à se faire former. A noter que cette année a été l'occasion de dresser le bilan de la sécurité routière dans le département de Pointe-Noire et de s'ouvrir sur les perspectives à venir en matière de sécurité routière afin de réduire la fréquence des accidents de la circulation routière. En tant qu'acteur majeur de la mobilité et engagé pour la sécurité dans toutes ses activités, TotalEnergies EP Congo était partenaire de la 13^e journée africaine de la sécurité routière.



PUMA INTERNATIONAL CONGO S.A

ANNONCE RECRUTEMENT DES GERANTS

DE STATIONS-SERVICE et DISTRIBUTEURS LUBRIFIANTS

Filiale de la multinationale Puma Energy, Puma International Congo, acteur incontournable dans la distribution et vente de produits pétroliers depuis 2002 au Congo Brazzaville, recherche des partenaires pour la location-gérance de ses boutiques et stations-service de Loudima, Nkayi, NGO, Pokola, Ouessou, Pointe-Noire, Brazzaville.

Nous recherchons également des partenaires dans la vente des lubrifiants Puma afin de couvrir les magasins de pièces de rechange automobiles et les ateliers automobiles.

Profil recherché gérants stations et/ou boutiques

- Entreprise ou établissement constitué avec une bonne capacité financière *
- Dossier fiscal à jour
- Probité morale irréprochable
- Sens aigu du suivi et développement du business
- Connaissance des standards des stations-ser-

vice (un atout)

Profil recherché revendeurs lubrifiants

- 10 ans d'expérience dans le domaine de la distribution
- Expérience avérée en gestion de la distribution avec un compte d'exploitation solide
- Solides capacités de gestion : culture de la planification et orientation client
- Fonds de roulement : l'équivalent de 4 mois de stock
- Respect des règles de santé et de sécurité Puma (des audits auront lieu)
- Capacité d'entrepôt et de logistique pour servir le marché
- Personnel dévoué et formé est essentiel

Pourquoi nous rejoindre ?

- * Réseau de distribution étendu sur tout le territoire national, sous la marque renommée Puma Energy.

* **Produits de qualité** pour répondre aux besoins des populations.

* **Opportunité unique** de gérer une station-service et de vendre les lubrifiants Puma dans un secteur dynamique en pleine croissance.

Comment Postuler ?

Pour toute candidature de partenariat veuillez contacter :

• 05 644 54 22 (mail: Patricia.Bouckita@pumaenergy.com)

• 05 558 10 74 (mail: Mafierte.Moussavou@pumaenergy.com)

Date limite de candidature : **20 Décembre 2024.**

Rejoignez-nous et énergisons nos communautés avec Puma International Congo !

